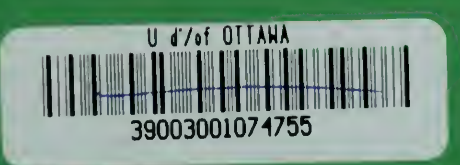

U d'/of OTTAWA
39003001074755

HISTOIRE

COLLÉGE D'EU

EU. — A.-M. D'HOCQUELUS, imprimerie du *Messager eudois.*

HISTOIRE

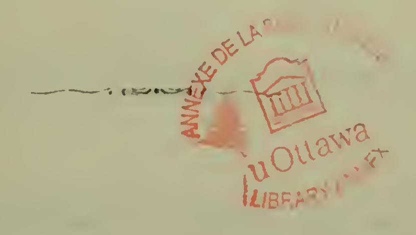
DU

COLLÉGE D'EU

d'après des documents inédits

publiée par M. Ch. BRÉARD

Membre de la Société Archéologique et Historique de Noyon
de la Société Historique de Lisieux
Membre correspondant de la Société des Antiquaires
de Normandie



1879
EDITEUR : A.-M. D'HOCQUELUS, IMPRIMEUR
A EU



HISTOIRE

DU

COLLÉGE D'EU

CHAPITRE PREMIER

La ville et le comté d'Eu. — Etablissements religieux. — Premières Ecoles. Le Collége. — Etat de la ville à la fin du XVIe siècle. — Motifs et objet de la venue des Jésuites.

A l'extrémité septentrionale de la Normandie, dans la partie de cette belle province qui confine à la Picardie, bâtis au bord de la riche vallée où serpente la Bresle, au pied de collines boisées, s'élèvent la gracieuse ville d'Eu et le château somptueux de ses comtes, aujourd'hui rentré dans les mains dont il n'aurait jamais dû sortir. C'est une très-ancienne petite ville que cette localité; elle est aussi une grandeur déchue à laquelle il ne reste que très-peu de sou-

venirs pour raconter son importance des anciens jours. On ne gravit cependant pas les coteaux du bois l'Abbé et de Beaumont sans remarquer les vestiges de la station gallo-romaine d'*Augusta* (1); c'est le passé le plus éloigné de la ville d'Eu, qui se résume par des substructions de monuments, des décombres, des tuiles et des briques. De ces hauteurs, maintenant désertes et couvertes de futaies, si l'on regarde vers l'ouest, en laissant de côté les traces d'une cité que l'imagination seule peut reconstruire, on distingue très-nettement l'église Notre-Dame d'Eu et le château, placés au centre d'un panorama dont la mer clot au loin l'horizon. Ces deux édifices se font face; ils sont l'orgueil du pays après avoir été sa sauvegarde.

Ils sont, en outre, les pages vivantes et animées d'une histoire qui n'a pas été sans éclat. Les détails de cette histoire sont contenus dans d'autres monuments qui font revivre le côté intime, domestique, nouveau ou piquant des chroniques locales. Ce sont les deux volumes du *Livre rouge* conservés à l'Hôtel-de-Ville, manuscrits peu connus, mais qui constituent une des plus précieuses sources d'informations sur l'histoire de la contrée. On ne peut, en effet, parler de la ville d'Eu, au point de vue historique, sans mentionner ces recueils qui sont un véritable trésor de documents les plus divers sur l'état ancien de cette localité, de nos jours modeste chef-lieu de canton, mais à laquelle il a été donné d'être autrefois une capitale. Si la notoriété dont elle jouit ne dépasse guère les frontières de l'arrondissement, la place qu'elle occupait jadis dans la province était considérable.

(1) La ville d'Eu n'existe, dans sa position actuelle, au plus que depuis le VIe siècle. Elle existait longtemps avant vers l'est. Le village picard qui a gardé le nom d'*Ouste* et d'*Aouste*, semble être le dernier débris parlant du nom latin d'*Augusta*. - *La Seine-Inférieure hist. et arch.*, p. 155.

On sait déjà qu'elle renfermait un château princier et une riche abbaye On y comptait de plus quatre paroisses, un collége, un couvent de capucins, une maison de religieuses Ursulines, un hôpital et un Hôtel-Dieu, trois chapelles et une léproserie, un doyenné et un archidiaconé, une mairie, une maitrise des eaux et forêts, un grenier à sel, une élection, une vicomté et un bailliage. On peut donc, jusqu'à un certain point, considérer comme une ville importante la ville qui possédait une organisation aussi complète.

S'il fallait présenter l'histoire de ces diverses institutions, en suivant l'ordre chronologique, nous aurions à rechercher d'abord l'origine et les droits des seigneuries laïques et ecclésiastiques que la ville d'Eu renfermait, nous serions amenés naturellement à montrer que le château existait dès l'an 925, et que l'on doit la fondation de l'abbaye de Notre-Dame au duc Guillaume, fils naturel de Richard Ier de Normandie. Viendraient ensuite une étude et des recherches sur la commune du douzième siècle, la création de la mairie, l'administration municipale, le droit privé, l'activité commerciale et industrielle, la fondation des divers établissements religieux et sur d'autres questions qui auraient une portée générale. Mais notre livre n'a point de si hautes visées; ce n'est pas, et comme son titre l'indique, ce ne peut pas être une histoire de la ville d'Eu. L'ordre, la méthode et la clarté que nous souhaitons mettre dans cet essai nous interdisent d'aborder cette histoire plus directement. Venons, sans plus tarder, à l'objet particulier de nos recherches.

Des maisons religieuses ou hospitalières qui florirent à Eu, une seule a pour nous de l'intérêt, non parce qu'elle fut la plus importante, mais parce qu'elle est la seule dont l'histoire se rattache à notre sujet. Nous voulons parler de l'hôpital normand qui, fondé à une époque très-reculée et destiné à recevoir les pauvres gens et les malades, contenait des écoles gratuites placées sous la direction de clercs. Les per-

sonnes désireuses de s'instruire trouvaient dans l'enseignement qu'on y donnait les premiers éléments de l'instruction.

Ces écoles avaient succédé aux écoles monastiques établies dans l'abbaye dès une très-haute antiquité. Le souvenir de ces dernières n'est pas entièrement disparu. Plusieurs chartes des comtes d'Eu, confirmatives des biens et possessions des chanoines de Notre-Dame, les mentionnent. C'est ainsi que, dans un cartulaire qui provient de l'abbaye de St-Germain-des-Prés et que la Bibliothèque nationale possède (1), on rencontre une charte de Henri Ier, comte d'Eu, qui révèle l'existence d'écoles à Eu dès l'année 1119 environ. La même pièce signale d'autres écoles à Blangy, à Foucarmont et à Criel. Les unes et les autres avaient été créées par les religieux et par le clergé séculier, ce ne peut être l'objet d'aucun doute. Dans les premiers temps chaque presbytère devenait une école, de même que chaque monastère avait ses clercs qui étaient des instituteurs. Ces faits incontestables prouvent la sollicitude de l'Eglise pour l'instruction.

L'acte cité plus haut fait donc mention des écoles d'Eu, en ces termes : « Scolas Augi, Blangeii, Fulcardimontis et « Crolii. » Ces mêmes écoles sont dénommées de nouveau, moins toutefois celles de Criel, dans deux autres chartes de Henri le Jeune et Raoul d'Issoudun, où on lit : « Scole Augi « et Blangeii et Fulcardimontis (2). »

---

(1) *Cart. des Comtes d'Eu*, Ms 13904, fonds latin.

Ce Recueil, formé de 82 feuillets, renferme des Chartes concernant la ville et l'abbaye d'Eu, plusieurs actes relatifs au prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, uni au collége d'Eu en 1584 et, en outre, sept pièces qui intéressent l'abbaye de Sery.

On lit à la fin : « Ce livre est au comte de Porsian, nommé Philippe de Croy. »

(2) *Cart. des comtes d'Eu*, fol. 37, 52 et 59.

A défaut de tout autre renseignement, ces citations suffisent pour indiquer que, dans un temps reculé, au douzième siècle, des écoles publiques et probablement gratuites, existaient à Eu et aux portes de cette ville. Elles n'étaient pas sans exercer une heureuse influence sur des populations dont, comme on l'a dit de nos jours, on a peut-être exagéré l'ignorance.

Si l'on peut, d'ailleurs, citer quatre établissements d'instruction dans le comté d'Eu, sans s'éloigner beaucoup de ses limites, on rencontre d'autres écoles. Dès le temps de saint Valery, il y en avait une dans son monastère ouverte à la jeunesse du pays, et l'on remarque, disent les auteurs de *l'Histoire littéraire de la France*, que ce saint abbé voulait et prescrivait qu'on y usât plutôt de douceur envers les enfants que de châtiments et de manières dures et impérieuses. Non-seulement des écoles existaient au moyen âge dans les villes voisines d'Eu comme à Dieppe et à Abbeville, mais elles étaient répandues dans les bourgs et dans les campagnes, comme à Oisemont, Gamaches, Valines, Criel, Saint-Martin-le-Gaillard, Mesnil-Réaume, Monchy, Melleville et d'autres localités d'une faible population. De sorte qu'il est bien établi que les écoles rurales étaient multipliées dans ce temps, peut-être chaque paroisse de quelque importance en possédait-elle où les enfants venaient, sous l'œil du curé ou d'un maître d'école, s'initier aux secrets de la lecture et de l'écriture.

De même que tous les premiers établissements d'instruction, les premières écoles d'Eu ouvertes dans l'abbaye sous la direction des chanoines et dans leur dépendance étaient soumises à la surveillance de l'autorité ecclésiastique. Mais il faut croire que dans la décadence de la vie monastique elles ne répondirent plus à leur institution primitive et qu'elles déclinèrent. Leur insuffisance parut assez sensible pour que la ville en créât d'autres pourvues d'un revenu

inscrit au budget municipal, et confiées à un pédagogue, maître ès-arts de l'Université de Paris. Au seizième siècle, on les trouve installées dans les bâtiments de l'hôpital normand, et visitées fréquemment par le maire et les échevins leurs patrons. Le soin de les rétablir, lorsque les malheurs publics avaient amené leur fermeture, n'éveillait pas d'ailleurs chez ceux-ci une préoccupation moins vive. On le vit bien à l'époque des longues et désastreuses guerres de religion, quand les bourgeois d'Eu, « n'ayant plus crainte d'en-« nemys prochains » s'étudiaient « à faire choses qui ser-« vent à la république pacifique. » Sachant combien la jeunesse du comté tirait profit de l'enseignement des écoles municipales, et attachant à la conservation de celles-ci une grande importance, la Majorité s'empressait de les rouvrir aussitôt que le calme avait succédé au fracas de la guerre. Le premier essai qu'elle faisait de ses forces était de « re-« mettre les grandes écoles de longtemps délaissées, en y « posant et instituant trois régens et précepteurs, pour y « enseigner la jeunesse trop ignorante et icelle par trop dé-« bordée de longue licence refréner et tenir en discipline ; « ce qui fut fait alors moyennant gaiges de quatre-vingtz-dix « livres constituées aux ditz régens par chascun an, dont « soixante livres à prendre sur l'abbaye d'Eu et le reste sur « l'hôpital normand (1). »

Dans le même temps, c'est-à-dire vers l'année 1562, on travaillait à ériger une école à part pour les filles, « chose « trouvée très-honnête et fort convenable par le conseil, » mais des bruits de guerre arrêtèrent net le projet. Les écoles publiques furent fermées ; elles ne reçurent de nouveau leurs écoliers que dix années plus tard. « Le premier jour d'octo-« bre au dit an 1573, rapporte le *Livre rouge*, les escoles pu-

(1) *Livre rouge* ou *Livre de la majorité*, fol. 67, v°.

« bliques délaissées dès l'année 1563, à l'occasion des trou-
« bles advenuz en ce roiaulme, ont esté remises au lieu ac-
« coustumé attenant à l'hospital normand où a esté posé
« maistre et principal régent Me Anthoine de Beaucamp,
« maitre és-artz, accompagné d'autres régens qui tenoient
« escoles particulières, afin de faire convenir la jeunesse à
« l'estude soubs mesme maistre en mesme escolle comme
« par le temps passé (1). »

Mais, quelque fréquentées qu'elles fussent, quelque florissantes qu'on veuille les supposer, ces écoles devaient disparaître pour faire place à un collége. Depuis tantôt deux années les Jésuites avaient obtenu, à Paris, la direction d'un établissement d'instruction, et leurs succès dans l'enseignement étaient prodigieux, tant au collége de Clermont qu'à Billom en Auvergne et à Pont-à-Mousson. A peine apparus, les révérends pères avaient porté un coup funeste aux écoles les plus fameuses. Les villes les avaient appelés à l'envi pour leur livrer les anciens colléges ou leur fournir les moyens d'en créer là où il n'y en avait jamais eu (2). Le cardinal de Bourbon manifestait l'intention de les introduire en Normandie; un de leurs pères les plus fameux, Possevin, avait déjà prêché à Dieppe, converti un grand nombre de protestants, effrayé les autres, et par un miracle réel, dit ironiquement un pamphlet, ramené dans les filets des pêcheurs dieppois les harengs qui s'étaient enfuis en d'autres mers (3). Ayant à Rouen des amis nombreux dans tous les rangs et dans toutes les conditions, la compagnie de Jésus se disposait à répondre à l'appel du cardinal Louis de Bourbon, comme elle le fit plus tard, lorsque Henri de Guise, duc de Lorraine, la fixa dans son comté d'Eu.

---

(1) *Livre rouge*, fol. 88. — *La Ville d'Eu*, p. 337.

(2) Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. II, p. 52.

(3) *Dénonciation faite à Nosseigneurs du Parlement de Normandie en France*, 1762.

Les circonstances se prêtaient merveilleusement à sa venue. En effet, si le duc de Guise n'ignorait pas de quelle importance devait y être pour son parti la présence des Jésuites, la ville était, de son côté, disposée à accueillir avec les marques les moins équivoques de satisfaction ceux qui s'étaient levés pour combattre la réforme. Il se rencontrait ainsi de part et d'autre une concordance de vœux, de sentiments et d'intérêts qui demande à être expliquée. C'est ce que nous allons essayer de faire en nous transportant à l'époque qui a vu naître le collége d'Eu, vers l'année 1580.

La ville d'Eu conservait encore vivant le souvenir des entreprises calvinistes qui avaient ruiné la contrée. Ceinte de remparts, entourée de fossés profonds, dont les dernières traces n'ont point disparu ; elle était, il est vrai, restée à peu près intacte. Sa riche abbaye, plus heureuse que celle du Tréport avait échappé à l'incendie ; à peine une de ses églises, Saint-Jean, avait-elle reçu quelques boulets de l'artillerie protestante. Ce n'était point cependant qu'elle se fût préservée entièrement de l'action des doctrines nouvelles qui étaient pour elle le symbole du désordre. Ce n'était point que les menées des Dieppois, devenus de damnés huguenots qui, « maudissoient Dieu et notre mère Sainte-Eglise, » n'eussent eu du retentissement dans ses murs. Mais aux premières tentatives des religionnaires la mairie, en bonne catholique qu'elle était, avait chassé les dissidents ; puis elle avait confié la garde des portes aux principaux bourgeois, leur ordonnant de courir sus « avec leurs harquebuses à croc » aux gens qui se présenteraient dans de méchants desseins. Ne fallait-il pas à la fois redoubler de vigilance, augmenter la garnison, remplir les magasins de vivres et de poudres, réparer les murailles, les fossés, les tours de l'enceinte ? Avant toutes choses il était urgent d'user d'une habile diplomatie afin d'écarter les bandes qui battaient les alentours. Combien de fois, depuis quinze années, le zèle des maires et

leur prudence n'avaient-ils pas été mis à l'épreuve? C'était aussi pendant ce même temps que la cité avait perdu peu à peu son industrie, ses ressources et sa tranquillité. Sans cesse l'œil au guet, elle avait surveillé avec un soin jaloux ses voisins les Dieppois; elle avait enrôlé des gens de guerre, mais lorsqu'il s'était agi de payer ces défenseurs mercenaires on avait été forcé de frapper d'une cotisation extraordinaire l'arriere-ban du comté, les abbayes et les bénéfices. Toutefois, quelque lourdes que fussent ces charges, on les supportait patiemment, « pour le désir que « chacun avoyt de faire fidèle service au roy et luy garder « et conserver la ville en obéyssance. »

C'est par ces mesures, par ces précautions multipliées que les bourgeois d'Eu devaient se garantir désormais des attaques des réformés. Mais on conçoit à quelles craintes la population devait être en proie. C'était l'effet naturel de ces jours de troubles où les dissensions religieuses et politiques avaient désorienté les meilleurs esprits. On voyait bien la nécessité de se protéger, et l'on voyait clairement que les dangers auxquels on était exposé provenaient de la présence des calvinistes, de leurs prédications, de leurs excès. La ville d'Eu se trouvait précisément placée entre deux provinces qui offraient un lamentable théâtre de meurtres, de violences et de sacriléges. Dans la Picardie, on comptait un grand nombre de religionnaires, on n'en comptait pas un moins grand nombre dans le pays de Caux. A quelques portées-d'arbalète, à Gamaches, Joachim Rouault donnait asile dans son château aux ministres du culte réformé. A Dieppe, à Luneray, à Bacqueville, les nouvelles doctrines s'étaient propagées si rapidement que Jacques d'Estouteville-Villebon avait proposé au roi Henri II, dès l'année 1559, de déporter une partie de la population pour la remplacer par une plus docile à l'Eglise romaine. On comprend donc que les efforts de la communauté bourgeoise tendissent à éloigner les fau-

teurs de désordres, à se préserver de tout contact avec eux, à fuir la contagion huguenote, à veiller à la garde des oreilles des catholiques comme à celle des portes de la ville. Lorsqu'en songeant aux ruines amoncelées, l'on craignait le retour des calvinistes, les esprits se tournaient naturellement vers ceux qui portaient des coups mortels à la Réforme. Quels apôtres plus éloquents et plus habiles appellerait-on pour confondre les prédicateurs hérétiques? Chez qui trouver plus d'ardeur, de dévouement et d'autorité? Les jésuites n'étaient-ils pas les alliés du comte d'Eu et ses conseillers? Ils pouvaient devenir pour la cité un gage de paix et de concorde.

C'est à la lumière peut-être un peu confuse de ces idées prévoyantes que, dans des esprits circonspects et sages, avait pris naissance la pensée à laquelle répondra la création d'un collège de la compagnie de Jésus. Et cette pensée avait grandi de plus en plus au milieu des épreuves auxquelles la population avait été soumise.

Lorsqu'au commencement de l'année 1562 il avait été bien certain que Montgomery ne menaçait ni Arques ni Neufchâtel, mais qu'il se dirigeait avec ses doubles canons et un parti de quinze cents hommes sur la ville d'Eu, on avait agité la grosse question de savoir comment on lui résisterait efficacement. Prêts à s'exposer « au péril de la mort » plutôt que de donner entrée aux calvinistes, les bourgeois d'Eu avaient commencé par cacher leurs meubles, leur argent et leur houblon dans une des tours de l'enceinte (1), puis ils avaient travaillé aux parties faibles des murailles et aux terrassements des portes. Ils avaient élevé une plateforme, sur laquelle, à force de bras, ils avaient traîné et mis en batterie deux pièces de canon. A peine les premières en-

---

(1) Située entre les portes Mouillette et du Marché, elle portait le nom caractéristique de *Tour Cachegain*.

seignes de Montgomery avaient-elles été vues du haut des remparts, que le maire était monté à cheval, et que la nuit « ung chacun estoit sur la muraille aux escouttes. » Quand, enfin, dans la journée du 4 février 1562, environ cinq heures du matin, l'artillerie ennemie, placée dans le clos Buslain, avait commencé à tirer contre la porte du Tréport, on lui avait répondu avec succès de la tour de l'église Saint-Jean ; Montgomery avait pu dès lors se convaincre, après avoir parlementé, que les bourgeois « estoient et demeureroient « fidèles serviteurs et obéyssants subjets du roy jusques à « la dernière goutte de leur sang. » De sorte que ce chef avait donné l'ordre de sonner la retraite et s'était retiré vers Dieppe, faisant ainsi éclater une joie qui s'était manifestée par des chants, des processions et le son des cloches.

Mais après avoir vaillamment combattu, les habitants regardaient tristement leurs champs dévastés. Ils écoutaient avec terreur les menaces des protestants qui promettaient de revenir avec telles forces qu'ils nettoyeraient et détruiraient la ville. La compagnie de gens de guerre envoyée par M. de Brissac suffirait-elle à écarter ce danger ? Par quel moyen pourrait-on quelque peu respirer « des assidus travaux faits « à la garde de la ville, fortification d'icelle et entrete- « nement des soldats ? » Adonnée un moment à d'autres soins qu'à ceux que la guerre nécessite, la ville d'Eu redoutait de voir les hostilités se rallumer. Ce sentiment était si vif qu'elle ne désirait rien tant que de rester neutre dorénavant, de s'arranger pour ne plus être le but des attaques ou des convoitises des religionnaires de Rambures, d'Abbeville et de Dieppe. Sa clairvoyance lui avait fait comprendre qu'elle trouverait un protecteur puissant dans son nouveau comte, Henri de Guise. De là les démonstrations joyeuses et les magnificences qu'elle lui prodigua lorsque ce prince vint au milieu d'elle pour la première fois, en 1578 ou

1579 (1). Le duc de Lorraine était le champion de Rome, le défenseur de l'orthodoxie catholique et romaine, on pouvait l'accueillir comme le restaurateur de la religion. Elle ne se trompait point, ce nous semble, en pensant que le chef de la Ligue ne permettrait plus que le comté restât ouvert aux courses, aux prédications, aux excitations des calvinistes. Pour réduire ces derniers, le comte d'Eu, à n'en pas douter, saurait mettre en œuvre des moyens de plus d'un genre.

La fondation d'un collége de Jésuites nous semble avoir été un de ces moyens ; elle fut, à notre sens, une des ressources auxquelles le duc de Guise eut recours pour chasser la propagande protestante, pour s'attacher davantage une contrée restée, à la vérité, avec la plus grande partie du royaume dévouée à l'Eglise romaine mais tiraillée en sens divers et inquiétée par les ministres du culte nouveau. Il avait besoin des bons pères qui étaient de rudes jouteurs vis-à-vis des réformés, et devant lesquels, partout où ils pénétraient, l'action protestante était moins décisive. Henri de Guise comptait sur la compagnie comme sur une arme d'attaque et de défense en présence de laquelle ses adversaires n'auraient plus qu'à se tenir cois et tranquilles. Les habitants, ses vassaux, confiants et crédules, mais attentifs à leurs intérêts, attendaient impatiemment la venue des Jésuites, de ces professeurs, grâce auxquels l'enseignement avait fait de si remarquables progrès et qui avaient su attirer à leurs écoles les familles de la haute société.

La fondation du Collége d'Eu et la venue des Jésuites ne passèrent pas inaperçues des contemporains. C'est ainsi que Nicolas Rumet, sieur de Buscamp, en rédigeant ses chroni-

(1) Henri de Guise vint à Eu accompagné de son frère, le cardinal de Lorraine, et du P. Claude Mathieu. Un tableau de la collection du roi Louis-Philippe, peint par Decaisne en 1835, représentait le duc de Lorraine au milieu des ligueurs au château d'Eu.

ques dans lesquelles il a consacré un chapitre au comté d'Eu, a rappelé en quelques mots la création de l'école des Jésuites par Henri de Lorraine et Catherine de Clèves (1). On peut joindre à la note de l'annaliste picard la mention que, vers la même époque, un P. Jésuite a faite du même établissement (2). Mais ni l'un ni l'autre, à notre grand regret, n'ont ajouté au fait qu'ils mentionnaient des renseignements que nous puissions mettre à profit.

CHAPITRE II

Arrivée des Jésuites. — Contrat de fondation du Collége. — Accord de la Municipalité et du duc de Guise. — Donation consentie par la ville. — Ouverture des classes

Les origines, la fondation, les premiers jours du Collége d'Eu ne sont pas indignes de fixer l'attention, on a pu le voir. Le nom du duc de Lorraine jette sur cet établissement un éclat qu'il serait puéril de grossir et lui donne une importance qu'il serait téméraire d'exagérer, mais il faut reconnaître que c'est là, dans l'histoire du Collége, un point

(1) *Histoire de Picardie* par Nicolas Rumet, fol. 283 v°. (Bibl. Nat., Mss., fonds latin, n° 12888.)

(2) *Litteræ societatis Jesu*, Romæ, 1589, p. 367.

intéressant à signaler. Il n'est pas sans importance, en effet, de montrer que les historiens religieux ont présenté la création du collége d'Eu sous un jour différent, qu'ils ont ramené l'idée première du fondateur au seul désir d'être utile à des exilés anglais, passant ainsi sous silence le principal motif auquel avait, selon nous, cédé le duc de Guise lorsqu'il appela la compagnie de Jésus dans son comté. Ils semblent avoir suivi en cela une tradition de leur Ordre, mais nous verrons que leur opinion est en contradiction avec des faits authentiques et que, par conséquent, il ne convient pas de l'accepter sans défiance. On aura remarqué sans doute les causes diverses qui ont favorisé la venue des Jésuites, et on a pu entrevoir les menées du chef de la Ligue unies à celles d'une société qui a, en quelque sorte, dicté des lois à la France pendant les troubles religieux du seizième siècle. Loin d'être né d'un sentiment d'humanité ainsi que plusieurs écrivains l'ont laissé à entendre, le Collége d'Eu a dû sa création à une pensée politique. Quoi qu'il en soit, nous allons rapporter le récit des historiens de la Compagnie.

Dans la *Vie* de Henri de Walpole publiée il y a quelques années, le P. Possoz a rattaché la fondation du Collége d'Eu à celle de plusieurs établissements du même genre, de l'Artois et de la Flandre, ouverts en faveur des Jésuites anglais. Le collége de St-Omer, par exemple, n'aurait été créé, dit-il, que lorsque le séminaire d'Eu soutenu par les libéralités des Guises se trouva hors d'état de remplir le but qui l'avait fait établir. En acceptant cette assertion comme fondée, on voit que le Collége d'Eu se trouverait relié par une communauté d'origine avec la maison de Saint-Omer. Les motifs invoqués par l'auteur aurait dû le conduire à citer en outre les colléges de Douai et de Lille car leur origine fut la même.

C'est d'après le témoignage des historiens de son ordre, à n'en pas douter, que le P. Possoz a attribué à la maison d'Eu la destination de simple refuge destiné à des exilés. Le fonds

de cette proposition paraît vraisemblable, mais il est à remarquer que l'assertion en elle-même n'est appuyée d'aucune preuve. Il nous a paru utile de rechercher où le fait qu'elle énonce a été recueilli ; pour en trouver les traces il faut se reporter aux ouvrages qui l'ont anciennement mentionné.

L'un de ces ouvrages (1) fait honneur à Robert Parsons ou Persons de l'idée première d'établir à Eu un séminaire de Jésuites. Ce père qui, en 1575 et 1580, ne ménageait point ses voyages en France et en Belgique, à Louvain, à Anvers, à Rouen et à Paris, séjournait dans le pays de Caux pendant l'été de l'année 1583. Il y aurait alors reçu les libéralités du duc de Guise, et donné ses soins à la création d'une maison à Eu, laquelle aurait été destinée à recevoir les jeunes Anglais catholiques chassés d'Angleterre. Après avoir passé l'hiver en Espagne, Parsons s'arrêtait de nouveau à Rouen et, de là, veillait à l'accroissement du séminaire d'Eu, tout en négociant d'autres affaires qui intéressaient la religion catholique.

Tel est, dans ses traits les plus importants, le récit que fait le P. Henry More, l'un des recteurs les plus éminents du collège anglais de Saint-Omer. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un autre père Jésuite l'ait reproduit de nos jours en traitant de l'histoire de ce même collège. Mais ce dernier n'est pas le seul historien qui ait emprunté à Henry More les assertions qui viennent d'être rapportées. Dans *l'Histoire de la Société de Jésus*, parue à Rome en 1661, on lit sous la date de 1581 un passage que nous traduisons ainsi :

« Eu est une ville de Normandie située sur l'Océan, vis-
« à-vis de l'Angleterre. Son comté appartient à la famille

(1) *Historia provinciæ anglicanæ Soc. Jesu* (Saint-Omer, 1650), p. 122.

« des Guises. Le duc Henri, d'accord en cela avec Catherine de Clèves, son épouse, voulut, à l'imitation de son « oncle le cardinal de Lorraine, fondateur du collége de « Pont-à-Mousson, y créer un collége, auquel il assigna « quelques revenus. Bientôt un temple s'éleva grâce au zèle « ardent des principaux bourgeois qui, unissant leurs efforts « à ceux des nobles, activaient les travaux. L'œuvre fut « ainsi conduite rapidement à bonne fin, de sorte qu'au jour « de la fête de Saint-Martin les cérémonies religieuses com- « mencèrent. L'année suivante, les fondations de la maison « furent posées en entier; et à ce moment les écoles an- « ciennes, restées ouvertes jusqu'alors, furent réunies entre « les mains de Jacques Manare qui fut le premier recteur de « la nouvelle colonie (1). »

On remarquera dans ces lignes que l'historien ne parle ni de Jésuites ou d'écoliers anglais, ni de séminaire. Il prête au fondateur la seule intention d'imiter le cardinal de Lorraine son oncle, par les soins duquel avait été ouvert le collége de Pont-à-Mousson qui, comme on sait, devint fort célèbre et fut, avec ceux de la Flèche et de Clermont, à Paris, une des trois grandes universités créées par les Jésuites. Mais le récit est complété quelques pages plus loin. L'auteur reprend pour son compte ce que le P. Henry More avait dit avant lui de Parsons, et, reproduisant à peu près textuellement le passage cité plus haut, l'historien de la Société continue ainsi :

« Parsons, ayant passé l'hiver à Rouen, termina et mit « au jour les ouvrages qu'il avait commencés pour le se- « cours des catholiques. Le *hasard* l'ayant conduit à Eu, au- « près du duc de Guise, il remarqua que cette ville, d'où le « trajet en Angleterre est court, serait propice à l'établisse-

(1) *Historiæ Soc. Jesu pars quinta*, lib. I, p. 30.

« ment d'un séminaire dans lequel les enfants anglais et « ceux dépourvus d'instruction seraient instruits..... Le duc, « stimulé par Claude Mathieu, provincial, non-seulement « approuva ce dessein, mais encore, *comme une grande « partie du nouveau collége était construit*, donna le vieux lo- « gis pour l'usage des Anglais..... Ce fut là le troisième sé- « minaire que la nation anglaise eut pendant son exil (1). »

Des indications qui précèdent nous nous bornerons à retenir le fait suivant. D'après le témoignage de l'un des écrivains consultés, le collége d'Eu était déjà construit quand Parsons venu « par hasard » auprès du duc de Guise, obtint de ce prince une résidence à Eu pour les exilés anglais. C'est alors qu'on attribua à ces derniers une partie du vieux logis. Nous voilà donc ramenés à notre point de départ, et, puisque l'existence du collége est bien démontrée avant la venue des catholiques d'outre-Manche, notre proposition subsiste toute entière. La maison d'Eu a pu être momentanément désignée aux Anglais comme un asile assuré, mais nous ne saurions admettre, en nous conformant à l'opinion des historiens de la Société de Jésus, qu'elle ait été créée dans ce but seul. Un écrit du temps vient d'ailleurs nous fournir un appui qu'il est bon de ne pas négliger. Dans une première enquête faite en l'année 1584 par la mairie d'Eu à l'effet d'unir le prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, il fut déclaré : « qu'il y avoit grant besoin d'un collége à Eu *voisin « de beaucoup d'hérétiques* (2). » Il est donc croyable que, s'inspirant de ses intérêts particuliers et ne les séparant pas, en cela, de ceux du duc de Guise, la municipalité comptait sur les Jésuites pour engager de nouvelles luttes contre les réformés. C'est pourquoi il nous semble que le collége d'Eu devait servir, dans une certaine mesure, les vastes projets de

(1) *Historiæ Soc. Jesu pars quinta*, lib. I., p. 84.
(2) Arch. du collége.

son fondateur, et que la création de cet établissement dans une région ouverte aux huguenots se lie naturellement à un système de digues élevées en Normandie ainsi que dans d'autres provinces pour arrêter le flot de l'inondation protestante.

Nous n'avons pas cru, en commençant ce travail, qu'il fût possible de raconter l'histoire du collége sans jeter un coup d'œil rapide sur ses commencements. Mais nous nous arrêterons là dans une question qui pourrait être plus longuement débattue, sans pouvoir toutefois être résolue faute d'autorités décisives.

Dès l'année 1579, lors de son premier voyage au château des comtes d'Eu, Henri de Guise avait décidé la création d'un collége de Jésuites, d'accord avec le provincial de la Société. D'un côté, il s'était assuré des ressources pour cette maison en négociant heureusement l'union d'un prieuré, de l'autre en exigeant le concours de l'échevinage et des bourgeois. Dans ces circonstances, qui précédèrent de deux années la signature du contrat de fondation, il adressa des lettres, datées de Blois, décembre 1580, au sieur de La Chaussée, chevalier des ordres du roi et gouverneur du comté, afin de disposer l'opinion publique en faveur de son dessein. Le 10 janvier suivant, le gouverneur assembla les habitants, et ceux-ci, sur la connaissance qu'on leur donna des lettres du prince et du projet qu'elles présentaient, consentirent, à l'unanimité, à convertir en collége « le manoir, « lieu et ténement de l'hôpital normand. » Dans leur consentement ils introduisirent cependant une réserve, c'est que les Jésuites ne pourraient prétendre aucune chose sur les revenus de l'hôpital, et que, dans le cas où leur Société délaisserait l'établissement projeté, la ville deviendrait propriétaire des bâtiments.

Sous ces conditions, le contrat de fondation fut signé au Louvre au mois de janvier 1582. Dressé par deux notaires

garde-notes du roi au Châtelet de Paris, cet acte, dont il n'existe à notre connaissance qu'une copie incomplète (1), exposait en premier lieu les sentiments auxquels obéissaient les deux fondateurs, Henri Ier de Lorraine et Catherine de Clèves. Ils désiraient l'honneur de Dieu, l'exaltation de son saint nom, le salut de leurs âmes, et ils n'avaient rien tant à cœur que « de conserver et amplifier en leurs terres et seigneuries, » la religion catholique, apostolique et romaine.

A cet effet, ils savaient combien il importait que la jeunesse « sommaire et pépinière des républiques et royaumes » pût recevoir une honnête instruction. Ce résultat ne pouvant être atteint dans leur comté qui, quoique de grande et belle étendue, n'avait point possédé jusqu'alors de collége; ils désiraient remédier à cet état et promettaient de faire ériger, construire et bâtir, dresser et meubler de tous meubles nécessaires pour vingt-cinq personnes, en leur ville d'Eu, un collége de la compagnie de Jésus, habitation et classes au lieu où « par cy-devant » était l'hôpital ou Hôtel-Dieu. Pour la création de ce collége, l'entretien et la nourriture des prêtres, régents et écoliers jusqu'au nombre de vingt-cinq personnes, les fondateurs constituaient et assignaient à toujours une rente de 2,000 livres sur les deniers à provenir des ventes de bois de la forêt d'Eu. Et cette somme étant notoirement insuffisante, le duc et la duchesse de Guise s'engageaient à employer tout leur crédit pour obtenir l'union au collége du prieuré de Saint-Martin-au-Bosc.

Le P. Claude Mathieu, agissant et stipulant au nom de sa compagnie, promettait de son côté de mettre et entretenir vingt-cinq personnes dans la maison, aussitôt que celle-ci serait bâtie et meublée et que l'union du prieuré serait conclue. Outre ces vingt-cinq personnes, il était convenu qu'il y aurait à perpétuité quatre régents, bons, capables, et

---

(1) V. le *Contrat de fondation*.

suffisants pour instruire la jeunesse en bonnes mœurs et sciences, selon les constitutions de la Société de Jésus.

Par ces dispositions principales, on voit que le collége d'Eu ne devait être dans la pensée de ses fondateurs qu'un des petits colléges de la compagnie de Jésus. A vrai dire, celle-ci avait un enseignement complet dans chacun de ses établissements, mais il est utile de rappeler qu'elle en possédait de trois catégories. Ainsi dans leurs petits colléges les Jésuites ouvraient trois chaires de latin et de grec avec une chaire de rhétorique ; dans leurs moyens colléges ils ajoutaient aux cours précédents des classes de philosophie ; enfin dans leurs grands colléges le tout était couronné par l'enseignement de la philosophie et des langues vivantes. Le collége d'Eu devait donc, à ses débuts, rentrer dans la première de ces catégories puisqu'il ne s'y trouvait que quatre régents dirigeant quatre classes « en une desquelles on enseigneroit « la rhétorique et les bons auteurs grecs et latins propres à « ladite classe, et sur la fin de l'année sommaire de dialecti- « que, et aux autres trois classes on enseîgneroit la gram- « maire grecque et latine, gratuitement, le tout selon l'ordre « et police » qui se gardait dans les autres maisons de la compagnie.

Le contrat de fondation énonce en outre les engagaments du P. Claude Mathieu envers les fondateurs, les obligations auxquelles il se soumettait, et sa promesse de dûment « en- « tretenir et faire entretenir le tout et fournir aux charges « imposées. »

Les Jésuites pouvaient dès-lors arriver. Ils venaient d'arrêter les conditions de l'existence de leur nouvelle maison ; ils avaient si bien su gagner la faveur de la municipalité que celle-ci se montrait disposée à pourvoir largement aux besoins de la première heure. Et tandis qu'ils vaquaient à leur installation, la sollicitude du duc de Guise se manifesta de nouveau à leur égard.

On a déjà dit qu'il avait été donné aux Jésuites les bâtiments, la chapelle et les dépendances de l'Hôtel-Dieu ou hôpital *normand* ainsi nommé afin de le distinguer de l'hôpital *picard* qui dépendait du diocèse d'Amiens. La compagnie, décidée d'abord à s'établir dans ce vieux logis des pauvres, s'étant aperçue que l'emplacement s'en trouvait « en « basse situation où l'air pour gens d'estude estoit gros et « très-malsain », avait jeté les yeux sur un autre terrain contigu au premier et appartenant à la ville.

Elle avait résolu d'en obtenir la cession. C'est à la réalisation de ce dessein que visèrent les démarches faites alors, en son nom, auprès de la Majorité. N'osant sans doute pas encore venir frapper une seconde fois à la porte de l'échevinage, ne sachant pas si elle ne leur serait pas fermée, les Jésuites soumirent leurs vœux à Henri de Guise. Ce fut par l'intermédiaire de ce prince qu'ils négocièrent avec la Mairie l'abandon du jardin joignant l'ancien Hôtel-de-Ville. Disposant d'un tel appui et ayant pour elle la population, la compagnie de Jésus pouvait compter sur le succès de sa demande.

Elle était certaine d'avance de ployer à son désir la volonté de la Majorité, et d'avoir raison des scrupules s'il venait à s'en produire. Mais ne voulant point abandonner au hasard ou compromettre la fin d'une affaire qui lui importait pour son établissement futur, elle s'entoura de précautions dont elle sut fort bien se passer plus tard. Cependant rien, à coup sûr, ne devait la mettre en défiance. Le danger de rencontrer une assemblée municipale rebelle n'existait pas. Pouvait-elle supposer que cette dernière serait assez osée pour opposer un refus qui aurait risqué de brouiller la ville avec « son « prince et naturel seigneur ? » Quoi qu'il en soit, en gens avisés, les Jésuites eurent recours dans la circonstance au bon plaisir de leur protecteur.

C'était plus qu'il n'en fallait pour que leurs proposition-

fussent accueillies. Exécutant les ordres précis que lui adressa le duc de Guise, le gouverneur du comté, de concert avec le lieutenant général au bailliage, invita les habitants d'aviser sans retard sur la demande des Jésuites. Le 9 juillet 1581 (1582 n. s.) (1), en présence d'un grand nombre de bourgeois, assemblés à l'Hôtel-de-Ville au son de la cloche, comme on avait l'habitude de le faire pour les affaires de la ville, Mgr de La Chaussée fit entendre aux échevins et aux habitants qu'ils étaient requis de délaisser à la compagnie de Jésus, outre l'emplacement de l'hôpital normand qui lui avait été précédemment cédé, un certain terrain, contigu et joignant le jardin de l'hôpital. La donation devait permettre aux révérends pères d'élever les bâtiments nécessaires pour « leur usage, demeure et commodité. » Aussitôt cette première ouverture, le gouverneur ajouta que la municipalité ne devait pas hésiter en considération du grand bien, de l'utilité incontestable, du profit évident que le collége apporterait, avec l'aide de Dieu, à l'enseignement de la jeunesse.

Tout en mesurant à leur juste mesure les complaisances qu'on sollicitait, l'assemblée se montra disposée à accueillir, à l'unanimité, la demande qui lui était soumise. Considérant d'une part le maigre produit du jardin, de l'autre l'offre de donner en échange un terrain de meilleure valeur, on décida que le jardin convoité deviendrait la propriété des Jésuites, « pour tel effet qu'ils trouveroient plus commode pour leur « habitation tant du recteur, régents et autres de leur com- « pagnie que pour faire autres édifices. »

La donation était consentie à titre gratuit, toutefois certaines conditions furent arrêtées. Ainsi, on devait laisser un espace de vingt-cinq pieds du côté de la grange de l'Hôtel-

(1) L'*Acte de donation* est daté du 9 juillet 1581. Il faut lire 1582 (n. s.). Cet acte cite le contrat de fondation, il lui est nécessairement postérieur.

de-Ville (1), soit afin de permettre de sortir derrière cet édifice et de traverser la rue de la Poterne, soit pour se servir de cet espace en place vide et ouvrir une rue qui serait fermée de deux portes. De plus, il fut entendu que si les constructions projetées n'étaient point élevées, ou si ayant été élevées l'exercice des classes était délaissé, en un mot si le collége venait à être abandonné par fortune de guerre, feu, peste, troubles contre la religion catholique ou par toutes autres causes, même par la faute de la compagnie et sa négligence, dans ce cas la ville rentrerait en possession du jardin et des bâtiments : « ce que les habitans supplièrent « humblement monseigneur de La Chaussée vouloir faire « trouver bon » au duc et à la duchesse de Guise, dont ils se disaient les très-humbles et obéissants serviteurs et sujets.

C'est ainsi que la ville d'Eu, facilement persuadée par les raisons qu'on lui présentait, contribua à l'établissement d'un collége où la jeunesse devait venir apprendre la religion, les bonnes manières en même temps que les classiques. L'arrivée des Jésuites promettait un enseignement renouvelé et rajeuni, plus élevé et plus complet que celui qu'avaient offerts jusqu'alors les pédagogues des vieilles écoles municipales qui, abandonnées et dédaignées, disparurent dans le silence et dans l'oubli. Grâce aux libéralités du duc de Guise les Jésuites se trouvèrent en mesure de quitter les premiers bâtiments qui les avaient reçus, ceux de l'hôpital normand, et ils purent construire les corps de logis qui subsistent encore. Pour accélérer les travaux et mettre la maison en état de recevoir « les personnes requises et nécessaires à « l'exercice et profession des arts et sciences, » le fondateur fit don à la compagnie d'une somme de dix mille livres à prendre sur le produit des gardes-nobles qui lui appartenaient dans son comté d'Eu.

(1) Il s'agit de l'ancien Hôtel-de-Ville.

Au milieu de l'année 1583, la demeure des régents et les classes étaient élevées et aménagées telles qu'on les voit aujourd'hui. Mais les révérends pères n'avaient point attendu jusque-là pour appeler à eux les écoliers. Leurs cours avaient été ouverts dans les dépendances de l'hôpital, logement qu'ils délaissèrent après l'agrandissement du collége, vers l'année 1609.

CHAPITRE III

Le prieuré de Saint-Martin-au-Bosc est incorporé au collége. — Exil de la compagnie. — Lettres de Henri IV qui autorisent son retour. — Situation et état du collége. — Union de la cure de Monchy-sur-Eu. — Création d'une chaire de philosophie. — Le collége d'Eu au XVIIe siècle.

Le collége d'Eu n'obtint pas, dès le début, un plein succès. Le nombre de vingt-cinq personnes dont parle le contrat de fondation fut loin d'être atteint pendant les premières années. On voit, en effet, dans des transactions et des enquêtes survenues vers l'année 1586 qu'on ne comptait alors dans la maison que dix personnes, en y comprenant quatre régents et deux domestiques. Le collége n'avait point cependant de concurrence à redouter. Les vieilles écoles municipales avaient cédé la place au nouvel établissement, et la voix du régent universitaire, maître ès-arts, Antoine de Beaucamp, n'avait plus de crédit à côté de l'enseignement rival des

Jésuites. Mais on pourrait peut-être dire que les libéralités des comtes d'Eu, leurs faveurs et leurs donations ne suffisaient pas pour assurer au collége une prospérité féconde et remplir ses classes ouvertes au milieu des orages de la guerre civile. Il fallait une sécurité qui manquait absolument. Des ressources plus importantes étaient également indispensables.

Nous avons vu que le duc de Guise, en fondant l'établissement des Jésuites, s'était préoccupé d'accroître la dotation primitive. Il s'était engagé à obtenir de son frère, abbé commendataire de la riche abbaye du Bec, l'union au collége du prieuré de Saint Martin-au-Bosc, bénéfice situé dans la forêt d'Eu à peu de distance de la ville. Le consentement de l'abbé à cette union qui devait apporter aux Jésuites un revenu supérieur à la dotation principale de 2,000 livres, avait été donné dès le mois de novembre 1579, en considération de l'utilité publique qui devait résulter, non-seulement pour le comté d'Eu, mais encore « pour toute la province de Rouen, » de la venue de la compagnie. Les prieur et religieux du Bec-Hellouin avaient également donné leur adhésion, sous la retenue d'une redevance de vingt sols par an, et à condition d'entretenir à l'ordinaire le service divin dans le prieuré. Les nombreuses formalités qui accompagnaient dans l'ancienne jurisprudence canonique l'union des bénéfices et en rendaient la procédure aussi compliquée qu'embarrassante, ne permirent pas au P. Manare, recteur du collége, de jouir de Saint-Martin dès les premiers jours de l'union. Il y aurait eu imprudence de sa part d'en prendre possession avant que le pape n'eût donné ses bulles et que les provisions n'eussent été fulminées par l'official de Rouen, après les enquête et information ordinaires. Ce ne fut donc qu'au printemps de l'année 1587 que le P. Manare, saisi et vêtu du prieuré au nom de sa compagnie, en toucha les revenus.

Tandis que les Jésuites poursuivaient ainsi l'accroissement de leurs biens, ils trouvaient les circonstances favorables pour agrandir le collége. Sur les instantes sollicitations du recteur qui s'était assuré d'avance le concours de la municipalité, il leur fut permis d'aliéner une partie des fondations primitives à l'effet d'acquérir des terrains situés sur la rue Saint-Pierre et destinés à la construction des classes. Le provincial, bien disposé en faveur de ce projet, recommanda toutefois d'agir avec prudence, « vu l'incertitude du temps » et, sans doute, la situation pécuniaire de l'établissement. Aussi faisait-il prendre au recteur l'engagement de ne rien entreprendre au-dessus de ses forces. Bien que ce dernier se borna, dans la conjoncture, à exprimer l'espoir que tout irait bien, les craintes du provincial n'étaient que trop fondées ; les événements qui survinrent, en donnant raison à sa prudence, changèrent en un prochain déboire le succès qu'on s'était promis.

La guerre civile fit irruption dans la contrée ; elle y amena l'armée de la Ligue qui se flattait de frapper d'un coup décisif celui qui représentait alors la France moderne. Henri IV, après avoir conduit sa poignée de vieilles troupes près de Rouen, s'était hâté d'abandonner Darnétal pour s'acheminer vers Dieppe, à la nouvelle que le duc de Mayenne sorti de Paris était à sa poursuite. Le troisième logis (6 septembre 1589) que fit l'armée royale fut devant Eu qui tenait pour l'Union. Le roi fit sommer le sieur De Lannoy qui commandait dans la place avec 400 hommes de garnison. Faisant mine de tenir bon celui-ci tira quelques coups de fauconneau, mais voyant le canon, dit Palmat-Cayet, il se rendit et signa une contribution de 20,000 livres en argent. De là Henri IV alla loger au Tréport où il séjourna la journée du 7 septembre et une partie du lendemain. Le 8 il était dans la tranchée d'Arques (1), aux portes de Dieppe, d'où, si le sort

(1) *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 38 et 40.

des armes lui était favorable, il espérait établir ses communications avec la reine Elisabeth. La haute Normandie devint à ce moment le champ de bataille où la Sainte-Union joua une partie tragique qu'elle perdit, et à compter de laquelle Henri IV fut sauvé et, nous pouvons bien le dire, la France avec lui.

Pendant ce temps Mayenne, au lieu de se diriger droit vers Arques pour se butter contre les redoutes des troupes royales, avait résolu de prendre Dieppe en flanc. Dans ce dessein, il exécuta la même marche que son habile adversaire. Il vint à Neufchâtel, à Gamaches, s'empara de la ville d'Eu où il campa deux jours pour que les bandes espagnoles qu'il attendait des Flandres et des garnisons des villes picardes eussent le temps de se joindre à lui, puis il marcha sur Dieppe où on sait qu'une défaite irréparable attendait ses 25,000 fantassins et ses 8,000 cavaliers.

Après la bataille, le Béarnais poursuivant la cavalerie ennemie reparut devant Eu, cette ville s'empressa d'ouvrir ses portes et d'en offrir les clefs au prince dont elle méconnaissait le caractère, les talents et les incontestables droits au trône. Comme dans d'autres circonstances, Henri IV aurait pu être inflexible, il se montra clément. Par un traité fait au camp devant Dieppe, le 28 octobre 1589, il accorda ne mettre point de garnison en la ville d'Eu, et il rétablit dans ses fonctions le gouverneur, M. De Lannoy (1).

Nous laissons à penser quel pouvait être l'état du collège pendant la marche et les rencontres des deux armées. La situation de l'établissement, celle des maîtres étaient des plus précaires. On en trouve la preuve dans une supplique présentée au Parlement de Normandie en 1590, dans laquelle le recteur, Gabriel Roger, déplorant les embarras de toute

---

(1) *La Vill. d'Eu*, p. 356.

sorte dont lui et les régents étaient accablés, exposant ses craintes sur l'avenir du collège et indiquant sa pauvreté, ajoutait qu'il n'était plus possible d'y vivre.

Les malheurs de ce temps furent, toutefois, moins préjudiciables à la maison que les mesures de rigueur qui devaient bientôt atteindre la compagnie de Jésus. Lorsque survint l'attentat de Châtel, en 1594, Henri IV vaincu par les instances de ses conseillers signa, quoique hésitant, l'arrêt qui expulsait les Jésuites du royaume et confisquait leurs biens. Cependant la société se maintint sans obstacle dans les provinces du Midi, mais tous ses collèges placés dans le ressort du Parlement de Normandie furent fermés, de sorte que l'établissement d'Eu resta abandonné pendant treize années.

Mais les Jésuites ne devaient rester que peu de temps hors de France. Henri IV était bien disposé à leur égard; beaucoup de gens lui parlaient fréquemment en leur faveur; Clément VIII pesait de toute son autorité pour que le décret d'exil fût rapporté. « En toutes les audiences que nous « avons euës du Pape, écrivait le cardinal d'Ossat, Sa « Sainteté nous a parlé des Jésuites, montrant un grand dé- « sir qu'ils fussent remis, et que c'estoit un des plus grands « plaisirs que le Roy luy sceust faire (1). » D'Ossat, bien qu'il n'eût pour eux « aucune particulière dévotion ny affection » louait leur modération, mais s'excusait auprès de la cour romaine sur ce qu'il n'était pas encore temps (2). L'adroit ambassadeur s'opposait néanmoins à ce que l'on chassât du royaume ceux qui y étaient restés malgré l'édit. « Ils « sont prudents et accorts, disait-il, aimant leur sureté et « profit et sachant très bien cognoistre où il gist, et se garde- « ront de faire une escapade (3). » Henri IV inclinait à

(1) *Lettres d'Ossat*, 5 novembre 1595, p. 109 (éd. 1641).

(2) *Lettres d'Ossat*, 23 octobre 1597, p. 288.

(3) *Lettres d'Ossat*, 5 mars 1598, p. 305, 306.

suivre les conseils de son ambassadeur quoiqu'il hésitât sur le moment opportun. Enfin, le 2 septembre 1603, à Rouen, il signa des lettres patentes par lesquelles les Jésuites étaient autorisés à demeurer, à résider dans les villes où ils se trouvaient et à rétablir leurs colléges à Lyon, à Dijon et à la Flèche (1). Le roi, ayant rencontré de la résistance dans le Parlement au sujet de l'enregistrement de ses Lettres, répondit à Achille de Harlay avec la vivacité de son caractère : « Pour les ecclésiastiques qui se formalisent, c'est « de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science. Si « la Sorbonne les a condamnés ça esté sans les connoistre. « L'Université a occasion de les regretter, puisque, par leur « absence, elle a esté déserte, et les escholiers nonobstant « tous vos arrests les ont esté chercher dedans et dehors de « mon royaume..... L'on dit que le roy d'Espagne s'en sert, « je dis aussy que je veux m'en servir et que la France ne « doibt estre de pire condition que l'Espagne, puisque tout « le monde les juge utiles. Je les tiens nécessaires à mon « Estat. (2) » Henri IV, qui avait prié Claude Aquaviva de croire qu'il avait si à cœur le rétablissement de la Compagnie qu'il ne serait content qu'il ne l'eût conduite à sa perfection, persista dans sa volonté malgré les plus vives remontrances. Après avoir résisté pendant trois mois, le Parlement se décida enfin à enregistrer l'édit le 2 janvier 1604.

Les Jésuites furent rappelés à Amiens le mois suivant par le comte de Saint-Pol, gouverneur de la Picardie, puis à Vienne en Dauphiné et à Rouen. Le 13 juillet 1606 ils obtenaient la facilité de créer un collége à Rennes ; le 27 juillet de la même année un nouvel édit les installait à Paris, à deux pas de la Sorbonne, dans leur collége de Clermont. « Leur

(1) V. l'édit de septembre 1603.

(2) *Lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 182 et suiv.

« retour, ainsi que Palma-Cayet en fait la remarque, fut plus « heureux et glorieux pour eux que leur bannissement ne « leur avait apporté d'incommodité dans leurs affaires. »

Quatre années après le rétablissement de la Compagnie en France, les habitants d'Eu inquiets de ne voir point se rouvrir les cours du collége interrompus depuis treize ans, adressèrent des députés au roi avec la mission de lui remontrer l'inconvénient qu'il en résultait pour eux et pour la province entière, et de le supplier de permettre à la société de Jésus d'entrer de nouveau dans son collége. Les députés furent accueillis avec de bonnes paroles ; on s'employait d'ailleurs à la cour à faciliter aux Jésuites leur installation dans différentes villes, à Caen, par exemple (1). Henri IV, résolu à les soutenir et à les obliger, avait même obtenu du du Grand Seigneur la permission d'établir une maison de leur Compagnie à Constantinople (2).

Le 3 mai 1607, à Fontainebleau, Henri IV signa des lettres patentes portant rétablissement des Jésuites dans leur collége d'Eu, parce qu'il jugeait, lit-on dans le préambule, « que ce collége est grandement utile pour les habitants de « la dite ville et païs circonvoisins, pour estre leurs enfants « instruits conjoinctement avec piété et bonnes lettres par « les dits Jésuites (3). » On leur rendait la jouissance de leurs biens dont il avait été, au préalable, fait main-levée ; on leur permettait d'accepter les biens, meubles et immeubles qui leur seraient donnés, légués et délaissés, le tout sous les conditions expresses de l'édit de septembre 1603. La publication des lettres fut faite à Eu, le 1er juin 1607, et

(1) *Lettres missives de Henri IV*, t. VIII, p. 957.

(2) *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 126, 127.

(3) V. les Lettres patentes du 3 mai 1607.

les classes du collège furent ouvertes de nouveau, grâce aux secours que la ville ne marchanda pas aux professeurs rentrés en grâce. Les bourgeois se cotisèrent afin de leur acheter des meubles ; la comtesse d'Eu, à elle seule, leur envoya de trois à quatre cents livres.

Les Jésuites se hâtèrent de réparer le tort qu'une absence si longue avait causé à la maison. Le projet de construire de nouveaux bâtiments, abandonné en 1589 comme nous l'avons vu, fut repris par le recteur. On obtint alors de plusieurs côtés les sommes nécessaires pour la construction du bâtiment qui tend vers la rue Mouillette (1608). A ce moment et par suite des travaux entrepris disparurent les dernières constructions qui subsistaient de l'hôpital normand. La maison principale fut transportée de la cour des classes dans la rue Saint-Pierre, sur un emplacement acquis d'un sieur Adrien de France (1).

Mais il s'agissait, œuvre autrement importante, de rentrer en possession du bénéfice aumoné jadis, du prieuré de Saint-Martin-au-Bosc. Cela n'était pas sans présenter de sérieuses difficultés, car, à la faveur de la guerre civile, des étrangers s'étaient emparés sans scrupule de ce bénéfice et ils le détenaient. Comme nous le verrons plus loin, les Jésuites d'Eu engagèrent alors une interminable procédure qui aboutit pour eux à un échec, bien qu'ils fussent appuyés par François Mythou, sieur de Froideville, bailli vicomtal et personnage important, qui avait été chargé, en qualité de commissaire du roi, de leur faire restituer le prieuré. Alors que, pour s'acquitter de sa mission, ce magistrat s'était présenté à Saint-Martin-au-Bosc, il avait trouvé les villages environnants occupés par des soldats, et les sergents qui l'accompagnaient avaient été reçus à coups d'arquebuse (2).

(1) *Inventaire des titres et papiers du collège d'Eu*, f°. 14.
(2) *Information sur l'union de la cure de Monchy (1610)*.

Devant de tels arguments restés nécessairement sans réplique, la compagnie de Jésus jugea téméraire et indiscrète toute nouvelle tentative, de sorte que le prieuré ne lui revint entre les mains qu'en l'année 1610.

La même année, une information fut rédigée par Alphonse de Bretteville sur l'union de la cure de Monchy, après avoir entendu les dépositions des principaux officiers du comté (1). Dans cette enquête, qui contient sur le collége de curieux et intéressants détails, l'informateur trace un tableau assez triste de l'état de la maison. Il dit d'abord que la chapelle tombait en ruines; que, d'un corps de logis au bas duquel étaient quatre classes et dont la partie supérieure contenait des chambres à l'usage des Pères, les fenêtres étaient restées sans châssis, et qu'il n'y avait point de portes. Les bâtiments élevés dès les premières années étaient fort mal meublés. Le jardin était clos de vieilles murailles ; on y voyait plusieurs constructions couvertes de chaume. Un tel état, exagéré sans nul doute dans le but peu dissimulé d'apitoyer sur le sort du collége l'autorité ecclésiastique, le conseil de la ville, les habitants et principalement la comtesse d'Eu, un tel état réclamait de prompts secours si l'on ne voulait pas que l'établissement fût fermé, ou qu'il passât entre d'autres mains, à la honte et au détriment du pays « pour les grands fruits que les Pères y faisaient « en leurs exercices. » Le collége, il est vrai, au lieu d'entretenir vingt-cinq Pères, n'en comptait que quatorze ; la bibliothèque était dépourvue de livres ; des emprunts avaient été contractés, et de ce chef les charges communes avaient augmenté. Toutefois, hâtons-nous d'ajouter que la société de Jésus avait lieu de se montrer satisfaite du succès de son enseignement. La pièce déjà citée nous apprend que les classes étaient alors fréquentées par 500 élèves environ.

(1) *Information sur l'union de la cure de Monchy (1610).*

La situation était donc loin d'être aussi critique qu'on se plaisait à l'exposer. Néanmoins, en vue d'y remédier et d'assurer à la maison, pour l'avenir, un revenu proportionné à la dépense, les Jésuites furent mis en possession de la cure de Monchy et de la chapelle Saint-Eustache du Tôt, bénéfice à la nomination de la comtesse d'Eu (1618).

A la même époque, cette princesse cédant aux pressantes sollicitations de la société facilita, par ses largesses, la construction d'une église destinée à remplacer la vieille chapelle de l'hôpital. A cette fin elle donna aux Jésuites le château du Bois-du-Parc qui fut démoli ; elle leur aumôna différentes rentes seigneuriales, leur fit don de maisons, et leur envoya, tant que durèrent les travaux d'édification, un mandat annuel de quinze cents livres sur le receveur du comté. La générosité de la duchesse de Guise ne s'arrêta pas là : la bibliothèque reçut de nombreux volumes, la chapelle, des tableaux, des ornements et des tapisseries ; les appartements, du mobilier. Ayant ainsi pourvu le collège qu'elle avait fondé de concert avec le duc son époux, elle put voir cet établissement atteindre une prospérité qui s'était formée péniblement, mais qui continua, dès lors, à se développer.

Catherine de Clèves mourut à Paris le 11 mai 1633. Tout en perdant en elle sa bienfaitrice, le collège eut l'heureuse fortune de trouver de nouveaux protecteurs dans les princes auxquels passa le château des Guises.

Une circonstance fit bientôt voir jusqu'où les Jésuites entendaient pousser leur influence, et combien, à l'exemple de leurs ancêtres, les comtes d'Eu les favorisaient. Forts d'un appui largement accordé, les révérends pères entreprirent d'absorber les écoles rivales qui, en dépit de leurs efforts, étaient parvenues à dresser autel contre autel.

On sait que la société de Jésus n'avait pas la faculté d'enseigner la philosophie dans son collège d'Eu. La défense qui lui en avait été faite avait permis à un prêtre séculier, Chris-

tophe de La Fosse, d'ouvrir une école où il enseignait cette science, non-seulement aux jeunes gens qui voulaient profiter de son cours, mais encore aux clercs et aux prêtres de la localité. Les Jésuites pensèrent avec raison qu'ils se débarrasseraient sans trop de peine d'un champion de si mince valeur, en permettant à un des leurs d'ouvrir de son côté une chaire de philosophie. Comme à l'époque des ardentes querelles où avaient retenti la grande voix d'Etienne Pasquier et l'éloquence impétueuse d'Antoine Arnauld, une lutte s'engagea entre la société de Jésus et l'Université. Celle-ci, fidèle à ses rancunes, prit fait et cause pour le professeur séculier. Elle s'adressa au Parlement en lui exposant que, « pour conserver la célébrité requise pour l'avancement des « lettres, » elle l'avertissait que des prêtres à écoliers, venus à Eu sous prétexte d'hospice et pour y enseigner le catéchisme et les rudiments, entreprenaient de faire la philosophie, mendiaient de porte en porte les enfants et continuaient leur dessein « de découper et ruiner l'Université (1). » Cette remontrance eut le sort de beaucoup d'autres, elle devait être vaine ; les Jésuites ne s'y trompèrent point. Usant d'une tactique habile, ils s'assurèrent l'appui de Mademoiselle de Montpensier, comtesse d'Eu, et ils protestèrent auprès de la municipalité contre la façon d'agir de Christophe de La Fosse, laquelle ne pouvait qu'être préjudiciable au collége qui avait coûté jusque-là de si grosses dépenses à la ville. Si l'entreprise du prêtre séculier était favorisée, il s'ensuivrait la ruine de l'établissement et la perte de la jeunesse. La Majorité prit en considération la plainte des Jésuites, « étant certain que les écoliers quittoient sous le « moindre prétexte le collége pour aller chez le dit sieur de « La Fosse où ils avoient plus de liberté. » Sur quoi, « con-

(1) Lebeuf. — *La Ville d'Eu*, p. 445.

« sidéré le préjudice notable que ce dernier causoit au col- « lége et le libertinage qu'il fomentoit parmi les écoliers, » la mairie décida que défense lui serait faite de continuer son cours et de faire lectures de philosophie. En 1661 et 1666, Mademoiselle de Montpensier renouvela ses premières ordonnances à ce sujet.

C'est ainsi que le collége d'Eu atteignait peu à peu le degré d'influence auquel il parvint au milieu du dix-septième siècle, assurait ses destinées et fondait sa réputation. En concourant pour une large part à répandre autour de lui l'instruction, en s'appliquant à développer le goût des lettres, la piété et les bonnes mœurs, en surveillant les écoliers livrés jusque-là à des habitudes violentes et vicieuses, en introduisant parmi eux la discipline, il réalisait les vues de ses fondateurs. Habité par quinze Pères de la Société, il voyait ses classes de grammaire dirigées par quatre d'entre eux, tandis qu'un cinquième était préposé à l'enseignement de la philosophie. Il se disposait à prendre rang parmi les grands colléges en obtenant du duc du Maine la création d'une chaire de théologie.

Dans les classes inférieures, celles de grammaire, les études du latin étaient préparées avec soin. Dans la dernière, jointe quelquefois à la cinquième — la huitième et la septième étaient alors inconnues — on devait expliquer en premier lieu quelques lettres familières de Cicéron, *les Fables* de Phèdre, quelques passages de Térence, des *Bucoliques* de Virgile, et apprendre les rudiments et les premières notions des syntaxes grecque et latine. Venaient ensuite, pour la cinquième, *les Fables* d'Esope, *les Elégies* d'Ovide, *l'Enéide*, des lettres de Cicéron, plus longues et plus difficiles; pour la classe suivante, *les Métamorphoses* expurgées et des *Epitres* d'Ovide, *le Songe de Scipion* de Cicéron, *le Tableau de Cebès* des fragments d'Epictète, le catéchisme grec, et Saint Jean-Chrysostome. Dans la troisième classe, les élèves devaient

avoir entre les mains les discours d'Isocrate, les homélies de Saint Bazile et de Saint Jean-Chrysostôme, Esope, le *De Amicitia*, le *De Senectute*, le *De Officiis*, de Cicéron, *les Géorgiques*, *les Tristes*, des œuvres de Catulle, Tibulle et Properce, avec les historiens Justin, Quinte-Curce et César.

L'usage du latin était prescrit dans toutes les classes. Chaque semaine on récapitulait les leçons et on décernait aux élèves les plus méritants des récompenses : exemptions, jetons, bons points, ou des places d'honneur dans les réunions académiques des fêtes et dimanches. On ne passait d'une classe dans la classe supérieure qu'après avoir subi un examen de fin d'année. Les enfants ne restaient pas plus de trois ans dans les cours inférieurs, et la division totale des études, correspondant à l'enseignement secondaire actuel, n'était que de cinq années,

Ce plan d'études, dont nous ne donnons qu'un petit nombre de dispositions, était suivi au collége des Jésuites d'Eu de même que dans les autres maisons d'éducation de la Société. Appliqué par des maîtres versés dans la science pédagogique, il donnait de féconds résultats. Aussi vit-on à Eu leur collége, gouverné par des hommes éminents, accroître ses succès d'année en année, et rester pendant plus d'un siècle maître de l'instruction.

C'était pour la ville un légitime succès d'orgueil que la prospérité de son collége ; elle était également un sujet d'envie de la part des localités voisines. La présence de cinq cents ou six cents étudiants fréquentant les cours des Jésuites (1) donnaient à la localité une grande animation. Les triomphes scolaires des écoliers, les solennités des distributions de prix, par-dessus tout les fêtes religieuses auxquelles les bons pères s'attachaient à donner le plus d'éclat

(1) Arch. de la Seine-Inférieure

possible, les visites des rois Louis XIII (1) et Louis XIV (2), celles que fit plus tard à l'établissement Mademoiselle de Montpensier, accompagnée de ses amies particulières, et entourée des gentilshommes du pays, des officiers civils et judiciaires, des capitaines et enseignes de la milice bourgeoise, le séjour de Bourdaloue et les sermons, où cet orateur sacré essayait devant la foule des parents et des élèves son éloquence persuasive, furent autant de causes de succès qu'il convient d'associer à d'autres plus élevées si l'on veut expliquer la prospérité du collége et l'intérêt qu'il sut, à toute époque, inspirer à ses protecteurs naturels les comtes d'Eu.

CHAPITRE IV

Les recteurs Nicolas Hénard, Agnien Moreau, Joseph Malavalette, Jean Etienne, Etienne Noël, Nicolas Nau et Jean Cornuti. — La bibliothèque. — Représentations théâtrales. — Exercices littéraires.

Le collége d'Eu trouva sans doute des éléments de prospérité dans l'appui des familles puissantes qui appréciaient ses titres à la reconnaissance publique. Mais attribuer la réputation qu'il sut conserver pendant de longues années aux protections et aux protecteurs, ce ne serait là que donner de ses succès une explication incomplète. Pour n'avoir point joui de la renommée éclatante d'autres éta-

(1) Juin 1641.
(2) Juin 1647.

blissements du même Ordre, cette maison n'en exerça pas moins une salutaire influence. Pour n'avoir laissé qu'un nom obscur, elle n'en offre pas moins, dans sa fondation et dans son développement, plus d'un fait intéressant. Pour avoir vécu enfin dans un centre étroit, ses recteurs n'en ont pas moins été mêlés aux querelles religieuses ou littéraires, ou même politiques de leur époque. Nous donnerons plus loin la liste de ces derniers.

Suffirait-il, néanmoins, dans ces recherches sur le collége qu'ils gouvernèrent, de citer leur nom. Quand on consentirait à nous accorder que cela suffit si nous n'en oublions aucun, il nous semble que ce serait se contenter à trop bon compte. La plupart d'entre eux étaient gens de mérite ; plusieurs furent des professeurs distingués. A des titres divers, les uns et les autres sont dignes d'arrêter un instant notre attention. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que chacun des colléges de la compagnie de Jésus pourrait avoir son histoire littéraire, et quoique les nombreuses pièces de théâtre, les thèses et les autres compositions représentées ou débitées dans les solennités scolaires aient, comme on le pense, perdu singulièrement de leur intérêt, il ne faut pas leur témoigner trop d'indifférence ni d'ingratitude. Malgré leur infériorité manifeste, ces productions ont leur place marquée, une place bien humble si on le veut, dans l'histoire de la littérature ; c'est à ce titre que l'on peut s'en occuper. On sait, d'autre part, qu'il n'est point de débat littéraire dans lequel les Jésuites ne soient intervenus ; point de controverse théologique où la voix de leurs casuistes n'ait résonné ; point de querelle scientifique dans laquelle ils n'aient bataillé. Ils professaient, prêchaient et combattaient tout à la fois, guerroyant avec honneur et profit pour l'Eglise et pour eux-mêmes. Peu de personnes soupçonnent la quantité de volumes sortis de leur plume ; cependant la collection seule de leurs écrits formerait une bibliothèque considérable. On a

évalué le nombre de leurs écrivains à plus de dix mille.

Parmi ces derniers, nous ne dirons pas parmi les plus brillants ni les plus féconds, il faut compter plusieurs recteurs du collége d'Eu. Nicolas Hénard, qui avant de prendre la direction de cette maison avait été vicaire général de l'évêque de Verdun et s'était fait remarquer par ses prédications, publia, en 1600 et 1604, un recueil de sermons (1) :

1° *Sermons pour tous les dimanches de l'année et toutes les fêtes*, (Paris 1600)

2° *Sermons sur les sacrés mystères des principales solennités de l'année médités par N. Hénard, archidiacre d'Argonne en l'église de Verdun et vicaire général de Mgr l'évêque et comte de Verdun.* (1604).

Son successeur dans le rectorat, Agnien Moreau, prédicateur éloquent, si l'on en croit les historiens de la compagnie, donna également au public un recueil de Sermons composés pendant son séjour au collége de Moulins. Il fut remplacé à Eu par un administrateur habile, le père Joseph Malavalette, qui sut mener à bien la construction de la chapelle de son collége.

On doit à ce dernier les ouvrages suivants :

1° *Controversiam epitomem*, (Paris 1623.)

2° *Nullité de la religion prétendue réformée monstrée par quatre preuves fort efficaces*, (Paris 1625.)

3° *Entretien des âmes dévotes*, (Paris 1631.)

4° *Occupationem animæ devotæ in qua variæ ad vitam sancte instituendam praxes traduntur*, (1631.)

Nous rencontrons ensuite un autre recteur adonné à l'é-

---

(1) Les détails bibliographiques qui suivent ont été empruntés en grande partie à la *bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* du P. Augustin de Backer (Liége, 1859-1872), et à la *Bibliotheca scriptorum Soc. Jesu* de Nathanaël Sotwell.

tude de l'histoire. Le P. Jean Etienne, né dans le Nivernais vers 1587, a laissé deux compilations dont une écrite en latin :

1° *Historia illustrium virorum Galliæ in omni genere laudis sive inter arma, sive in toga ;*

2° *Les Annales de la France depuis Pharamond jusqu'à Louis XII,* (Paris 1635.)

Après lui vient le P. Etienne Noël, habile philosophe et surtout physicien célèbre, assure Moréri. Admis chez les Jésuites en 1599, il y enseigna d'abord la philosophie et la théologie, fut fait préfet des études et vice-provincial de la Société, après avoir été successivement recteur des colléges de la Flèche, d'Eu et de Clermont à Paris. Il aimait les sciences et il était lié avec Descartes. Il se fit connaître par divers ouvrages sur les rapports de la physique nouvelle avec l'ancienne. Mais ce qui donna une certaine notoriété à son nom ce fut sa dispute avec Pascal. On a de lui les écrits suivants au nombre de dix :

1° *De gravitate comparata, seu comparatio gravitatis æris cum gravitate hydrargyri,* (Parisiis 1648.)

2° *Physica vetus et nova,* (Parisiis 1648.)

3° *Plenum novis experimentis confirmatum,* (Parisiis 1648.)

4° *Aphorismi physici, seu Physicæ Peripateticæ principia breviter et dilucide proposita,* (Flexiæ, apud Georgium Griveau, 1646.)

5° *Sol Flamma sive Tractatus de Sole, ut flamma est, ejusque pabulo,* (1647.)

6° *Lettres à Pascal.*

Cet écrit et le suivant furent publiés contre les théories de Pascal, pour combattre ses nouvelles expériences touchant le vide.

7° *Le Plein du vide,* (Paris 1648.)

8° *Interpres naturæ, sive Arcana Physica septem libris comprehensa,* (Flexiæ 1653.)

9° *Examen Logicarum,* (Flexiæ 1658.)

10° *Liber de mundo magno et parvo, supero et infero, quem*

Deus tradidit hominum disputationi, id est examen Physicorum. (Flexiæ, 1659.)

Lorsque Louis XIV encore enfant visita la ville d'Eu, en compagnie de sa mère Anne d'Autriche, au mois de juin 1647, on le conduisit en grande pompe entendre la messe dans l'église des Jésuites. Le collége avait alors pour recteur un homme distingué, fort bien vu à la cour, le P. Nicolas Nau, fils de Jacques Nau, receveur général des finances en Berri, et petit-fils de Claude Nau, intendant des finances de Marie Stuart, puis secrétaire ordinaire de la chambre de Henri IV. Ce P. jésuite, moins connu que son frère Michel Nau, missionnaire en Terre-Sainte, en Perse et en Arménie, professait avec éclat les humanités et la rhétorique. La visite du roi lui permit d'user de son crédit pour le bien de la maison qu'il gouvernait. Louis XIV lui fit don d'une somme de 500 livres, d'ornements sacerdotaux, de livres, entre autres, de l'édition royale des *Conciles*. Le P. Nicolas Nau prononça au collége de Clermont, à Paris, en 1645, une Oraison funèbre du cardinal François de Larochefoucauld. Il publia en 1685, à Lyon, une Etude sur le calendrier perpétuel.

Jean Cornuti, jésuite des quatre vœux, publia l'année même où il fut appelé au rectorat du collége, en 1650, sous le titre de *le Prélat accomply*, une traduction d'un traité de saint Bonaventure, intitulé : *De sex aliis Seraphim.*

Après lui, on trouve à la tête de la maison les révérends PP. Baillet et Baron, tous deux excellents humanistes; Pierre de Saint-Germain qui se fit une certaine réputation comme prédicateur ; Jacques Desmonts, fils d'un avocat au Parlement, enseigna les humanités avec succès et se fit remarquer dans l'étude des sciences sacrées.

Pour compléter cette nomenclature, nous ajouterons qu'après la suppression des jésuites, le collége d'Eu eut pour principal l'abbé Auber (Guillaume-Jacques-Vincent), né à Rouen le 22 janvier 1745. Appelé à professer la philosophie

à Eu et se sentant de la vocation pour l'état ecclésiastique, il en reçut tous les ordres sans examen. Il fut élu, en 1792, par l'assemblée électorale de Montivilliers l'un des administrateurs du département de la Seine-Inférieure. Il occupa la chaire des belles-lettres à l'école centrale de Rouen jusqu'en 1803, époque où il mourut. L'abbé Auber, sous la direction duquel le collége avait pris un aspect florissant, publia plusieurs mémoires sur l'agriculture, la conservation des bêtes à laine de race espagnole, sur les avantages que les colléges retireraient d'une correspondance avec les Académies, sur la nécessité de protéger et de rendre publics les chefs-d'œuvre de l'art (1).

Un autre professeur du collége, Joseph Férard, né à Eu dans la première moitie du dix-septième siècle, envoya plusieurs pièces de poésie aux concours de l'Académie des Palinods, où il fut couronné deux fois en 1760. Les pièces qui lui valurent cette distinction étaient une ode latine sur Caton et une ode française, dans le goût des œuvres lyriques de J.-B. Rousseau, où il soupirait ainsi sur la fragilité humaine :

Des rossignols de nos bocages
On n'entend plus les doux concerts :
Ces beaux lieux, ces charmants rivages
Ne sont plus que d'affreux déserts.
Nos bois ont perdu leur verdure,
Tout meurt, hélas! dans la nature.
Tout cède à l'empire du tems;
Rien n'échappe à sa faulx cruelle;
Il n'est point d'automne éternelle,
Il n'est point d'éternel printems.

Enfin, nous citerons un poëme latin anonyme attribué à un professeur de réthorique au collége d'Eu, du nom de

---

(1) Gilbert, *Mém. biogr. et littér.* — Th. Le Breton. *Biographie normande.*

Roussel. Cette œuvre, intitulée *Excidium Augi* et dédiée à Mgr de Larochefoucauld, archevêque de Rouen, fut composée vers 1766 (1). Elle fut quelques années après traduite en vers burlesques (2).

Durant leur administration, un des principaux soins des recteurs était d'augmenter la bibliothèque dans laquelle ils s'attachaient à réunir les ouvrages pouvant servir à l'instruction des régents. La collection ainsi formée contient environ 4,000 volumes laissés malheureusement à l'abandon depuis le départ des jésuites, et parmi lesquels se rencontre plus d'un livre curieux. Nous ne saurions dire qu'il y en ait d'un prix élevé. La série des Pères de l'Eglise y est à peu près complète ; les Bibles s'y trouvent en grand nombre ; les casuistes de l'ordre de Jésus y occupent plusieurs rayons ; les poètes, les historiens et les pamphlétaires de la compagnie s'y dressent côte à côte, ces derniers s'entretenant peut-être de leurs luttes et de leurs victoires d'autrefois, comme si défaites ou triomphes n'avaient pas été emportés par le temps. Notre intention ne saurait être de dresser ici un catalogue, mais qu'on nous permette de citer d'abord quelques écrits devenus rares, et qui ont eu leur jour de vogue dans une société érudite et batailleuse. On y voit Claude de Saintes avec son *Discours sur le saccagement des églises* (1567), son *Examen des doctrines de Calvin et de*

(1) L'*Excidium Augi* est inconnu des auteurs du *Dictionnaire des Anonymes*, et ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale.

(2) Voy. plusieurs passages de la traduction dans *la Ville d'Eu*, p. 173.

Bèze sur la Cène et sa *Déclaration d'aucuns athéismes*. Puis viennent *les Entremangeries et guerres ministrales*, de Feu-Ardent ; les *Œuvres* du P. Richeome (2 vol., 1628) ; *le Panthéon huguenot* et *l'Idolâtrie huguenote*, du même ; *l'Elixir calviniste* et *la Recherche des Recherches*, de Garasse ; *l'Abrégé de l'art et méthode nouvelle de bâillonner les ministres de France*, par François Véron (1618), et un grand nombre d'autres libelles enflammés, fruits de l'humeur disputeuse des membres de la compagnie, formant, si l'on peut ainsi parler, la partie militante de la bibliothèque du collége.

Une autre partie mérite également un coup d'œil. Nous citerons les nombreux livres à gravures sur bois, les Recueils d'Offices ornés de fleurons, la plupart ayant conservé leur curieuse reliure primitive, puis les éditions anciennes de la Bible possédées par les jésuites. Ils avaient réuni plusieurs Bibles polyglottes ; des Bibles gothiques, au premier rang desquelles il faut placer celles de 1497, où on lit à la fin : *Impresserunt autem solertes viri Fransciscus Fradin et Johannes Pivard, socii impressores ;* une *Bible* hébraïque de 1539 ; une autre *Bible* illustrée (Pierre Regnault, 1540) ; un *Psaultier* sans date, à la fin : *Cy finist la translation en francoys du postille sur le livre des Pseaulmes composé par le vénérable et très excellent docteur en théologie de l'ordre des mineurs, maistre Nichole de Lire* (1), *imprimé à Paris par Pierre Lerouge, libraire et imprimeur du roy nostre sire.*

A ces divers imprimés, il faut ajouter bon nombre d'ouvrages sortis des presses des Alde, des Estienne, des Froben et des Wechel.

Si dans la composition de leur bibliothèque les recteurs avaient pris le soin de placer les Pères de l'Eglise : saint Jean-Chrysostôme, saint Augustin, saint Cyrille, saint Thomas-d'Aquin, Lactance, etc., etc., il est presque superflu

(1) Nicolas de Lire, originaire du village de Lire (Eure). Il fut provincial de son ordre en Bourgogne, et mourut le 23 octobre 1340.

d'ajouter qu'ils n'avaient eu garde d'oublier les théologiens, tels que Sanchez, Escobar, Maldonat et Mariana. Mais en grossissant leur collection d'année en année, ils ne s'étaient point occupés de rassembler tous les ouvrages relatifs à certaine branche de littérature ou d'histoire, comme le font de de nos jours certains amateurs. Ils s'étaient proposé de faire une *bibliothèque* et, avec des ressources modiques, ils y étaient parvenus. Aussi avaient-ils réuni les chefs-d'œuvre de la littérature : Homère, Virgile, Horace ; les historiens grecs et latins, Thucydide, Hérodote, Pausanias, Dion Cassius, Tite-Live, Suétone, Tacite, chez les anciens ; Grégoire de Tours et Flodoard chez les modernes, et donné une place à côté de ces graves écrivains aux poëtes français des seizième et dix-septième siècles. Les occupations et les travaux des régents demandaient encore la réunion de biographies, de dictionnaires, de manuels, de sermonnaires. On trouve dans la bibliothèque cette série d'ouvrages dont il était impossible à des professeurs de se passer. Mais sur un pareil plan il était bien difficile de n'admettre que des livres de choix ; aussi ne faut-il pas s'étonner de ne rencontrer que des éditions d'une valeur restreinte et qui sont dans les mains de tout le monde.

En terminant ce rapide examen, nous devons indiquer encore, mais sans insister, les vingt-cinq manuscrits que la bibliothèque des Jésuites contient. Dans ce nombre, on peut remarquer l'*Historia scholastica*, de Petrus Comestor, manuscrit orné de lettres peintes bleu et rouge, et les *Evangiles et les Actes des Apôtres*, manuscrit sur vélin, enrichi de lettres ornées, écrit en l'année 1488 par Jehan Le Paulmier, professeur au collége de Navarre. Disons aussi que plusieurs volumes portent sur les plats les armoiries royales, d'autres les armoiries d'Orléans, et qu'ils proviennent de dons faits par Mademoiselle de Montpensier, le duc du Maine et le prince de Dombes.

Durant ses fréquents séjours au château d'Eu, où elle vint oublier les rêves décevants de sa jeunesse, sans doute ce qu'elle appelle quelque part ses grands chagrins, Mademoiselle de Montpensier visitait le collége, honorait de sa présence les cérémonies religieuses et assistait à la représentation de belles tragédies : attentions que le chroniqueur ordinaire du comté ne manquait pas de relater à la suite du récit pompeux de l'*Ordre et entrée de Son Altesse Royale dans la ville d'Eu, le 23e aoust 1661* (1). D'ailleurs, cette princesse portait au collége un intérêt fort vif qui se manifesta en diverses circonstances. Sa sollicitude pour la ville n'était pas moins grande. Elle y fit bâtir un hôpital pour l'instruction des enfants et elle y plaça des sœurs de charité. « Quand je « je suis à Eu, dit-elle dans ses mémoires, je vais souvent « les voir travailler et je m'informe avec soin s'il est bien « administré. » Elle avait de plus établi les filles de Saint-Vincent-de-Paul qui devaient fournir des sujets pour toutes les paroisses du comté afin d'y soigner les malades et d'y instruire les enfants (2). Ses bonnes œuvres et la mémoire des bienfaits dont elle avait comblé la contrée lui assurèrent la reconnaissance des habitants. En 1693, après sa mort, on lui rendit avec pompe des honneurs funèbres dans la chapelle du collége et dans l'église Notre-Dame. A cette occasion, un panégyrique fut solennellement prononcé par un professeur de théologie, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Caen, le P. Féjacq (3), qui loua en termes peut-être excessifs les vertus de la Grande Mademoiselle.

Se rappelant que l'éloge fait partie intégrante de touteoraison funèbre, l'orateur ne le mesura pas. Il montra Mademoi-

---

(1) « Elle fust visiter pendant son séjour les PP. Jésuites qui « luy firent voir une belle tragédie. » — *Livre rouge*.

(2) Estancelin, *Hist. des comtes d'Eu*, p. 287.

(3) Né à Amiens en 1647.

selle de Montpensier aimant la solitude, les pieuses lectures et les pratiques de piété. Il dit que son cœur ne donnait pas dans l'amour des vanités et des mensonges, qu'il était peu sensible aux inquiets et dangereux plaisirs du grand monde, qu'il n'aimait rien de ce qu'il ne devait pas aimer (1). Traits fort édifiants que nous détachons pour permettre de juger des autres. Si le P. Féjacq ne doutait point qu'ils sauraient plaire à son auditoire, au duc du Maine par les ordres duquel la cérémonie avait lieu, et à M. de Malézieux qui la présidait, il ne nourrissait sans doute pas l'espoir qu'ils deviendraient une page d'histoire.

C'est à Mademoiselle de Montpensier, on ne l'a pas oublié, que les recteurs furent redevables de la chaire de philosophie. C'est à sa présence à leurs distributions de prix qu'ils durent l'éclat que ces solennités atteignirent pendant plusieurs années. Préparées avec soin et destinées à exciter l'émulation des élèves, ces grandes fêtes scolaires se composaient de représentations théâtrales et d'exercices oratoires. Le collége d'Eu, de même que les autres maisons de la Société, avait, en effet, un théâtre ; nous terminerons ce chapitre en lui consacrant quelques lignes.

Une des manières de former les jeunes gens à la parole était de leur faire réciter des pièces de théâtre. Cet exercice ancien dans l'Université était fort en honneur dans les maisons de la compagnie de Jésus. On pourrait presque dire que chacun de ses colléges avait son magasin de décors, d'accessoires et de costumes indispensables à ces représentations qui se faisaient avec beaucoup d'éclat et étaient souvent accompagnés de ballets et de danses. Le développement pris par ces solennités dramatiques au dix-huitième

---

(1) *Oraison funèbre d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier*, prononcée à la ville d'Eu dans l'église Saint-Laurent, le 26 juin 1693.

siècle, les abus qui s'y étaient introduits et les inconvénients de plus d'un genre qu'il était facile d'y signaler, les firent vertement blâmer par plus d'un esprit éclairé. Pour les combattre, les bonnes raisons ne manquaient point à leurs adversaires; mais la coutume était si ancienne et si générale qu'elle persista même après l'arrêt du Parlement de Paris du 29 janvier 1765, et qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, sinon dans les collèges universitaires, au moins dans les écoles libres. Ces exercices avaient quelque utilité; ils étaient surtout du goût des parents. C'était devant un public nombreux et choisi que les écoliers débitaient les compositions dramatiques de leurs régents.

On suivait à Eu l'exemple du collége Louis-le-Grand. La distribution des prix y était souvent précédée d'une représentation théâtrale. En 1682, les élèves interprétaient une tragédie dédiée à Mademoiselle de Montpensier, et intitulée : *Zuma ou le retour du Christianisme au Japon,* tragédie pour la distribution des prix fondez par Son Altesse Royale au collége de la compagnie de Jésus, à Eu, le .. .. jour d'aoust MDCLXXXII, à une heure après-midy. L'année 1700 nous fournit un autre échantillon des pièces de ce théâtre. La représentation du 10 février se composa d'une comédie en trois actes, œuvre du P. Joseph-Antoine de la Boissière, et d'un intermède. En voici le titre, l'argument et le nom des jeunes acteurs :

EUCHARIS

comédie

sera représentée sur le théâtre du Collége de la compagnie de Jésus

Le . . . . . de Février à une heure après midy

A EU L'AN MDCC.

ARGUMENT

Jupiter et Mercure avoient logé chez Eucharis, qui les avoit très-bien reçus. Pour récompense de son hospitalité ils se font connoître, et promettent à leur hôte de luy accorder sa première demande.

La scène est à Euchomanie dans la maison d'Eucharis.

NOMS DES ACTEURS

Charles Audé	*d'Eu.*
Charles Le Maire.	*d'Eu.*
Charles Le Vasseur	*de Hauquêlus.*
Claude-François de Neufville. . . .	*d'Eu.*
François-Alexandre de Neufville. . .	*d'Eu.*
François Dansennes.	*d'Immeville.*
François Morin	*de Cuverville.*
Jacques Lhomme	*d'Eu.*
Jean François de Belisle Dampierre. .	*de Franleu.*
Laurent-Louis Lagot de Gaudenviller .	*d'Eu.*
Louis Conders.	*d'Eu.*
Louis Lagot de Lisleencourt	*d'Eu.*
Louis-Antoine Caron.	*du bourg d'Ault*
Martial Fournier	*d'Escarbotin.*
Pierre Caron	*du bourg d'Ault.*
Richard-Toussaint Beaussire. . . .	*de Melleville.*
Vincent du Quesnoy	*de Brunville.*

L'intermède se composait d'une scène connue sous le titre de : *la Défaite du Solécisme par l'armée de Jean Despautère*, armée au premier rang de laquelle se distinguaient le gé-

néral *Supin* et le colonel *Gérondif*. Voici le nom des acteurs qui prirent part à ce divertissement :

Adrien de Belleville	*de Belleville.*
Antoine-Nicolas Delincourt	*de Grege.*
Antoine-Pierre de Lactrel	*de Grancourt.*
Charles Le Maire.	*d'Eu.*
Charles Le Vasseur	*de Hauquélus.*
Claude-François de Neufville. . . .	*d'Eu.*
François-Alexandre de Neufville. . .	*d'Eu.*
Henry-François Dorgemont	*du bourg d'Ault.*
Jean-Baptiste de Saint-Arromant. . .	*de Doullens.*
Joseph Lagot	*d'Eu.*
Laurent Duhamel.	*de Valoir.*
Laurent-Louis Lagot de Gaudenviller .	*d'Eu.*
Louis-Ant. de Teuffle de Franqueville .	*de Teufle.*
Michel Hamel.	*du Tresport.*
Michel Lavoisier	*de Blengue.*
Nicolas Felin	*d'Eu.*
Nicolas Le Seigneur.	*d'Eu.*
Pierre Duputel	*du bourg d'Ault.*
Pierre Quentin.	*d'Eu.*

Enfin, nous avons le programme d'une de ces pièces tel qu'il se distribuait probablement aux spectateurs. Il s'agit d'une comédie latine : *Astalus Senex*, jouée le 27[e] jour de janvier 1675 par les élèves de rhétorique dont les noms suivent : Nicolas Varin, Nicolas de Glicourt, Louis Henocq, Nicolas Blondin, Antoine Le Sergeant, Nicolas Broussin, Jacques de Brais, Jean Lamy, Nicolas François, Pierre Du Maisniel d'Applincourt, Etienne Ponthon.

Bien que les représentations paraissent avoir été fréquentes, on lit dans un acte passé en 1729 entre le duc du Maine, Louis Laguille, vice-provincial, et Jacques Brisson, procureur général de la Compagnie en France, qu'elles n'a-

vaient lieu qu'à des époques éloignées. Par ce contrat l'héritier de Mademoiselle dans le comté d'Eu, en dotant les Jésuites de certains revenus, voulait que les révérends pères continuassent « comme cy devant à faire représenter *de trois* « *en trois ans*, au mois d'août par les écoliers du collége une « tragédie, à la fin de laquelle se ferait la distribution ordi- « naire des prix, et chacune des deux années suivantes, au « mois de septembre, il se ferait un exercice public comme « explications d'énigme ou autres pièces académiques, et à « la fin une distribution des prix aux armes de S. A. S. de la « valeur de 50 livres au moins, desquels la première distri- « bution avec la tragédie aurait lieu au mois d'août 1730, et « ainsi successivement à perpétuité (1). » On voit, par ces dispositions, que les fêtes dramatiques alternaient avec des déclamations oratoires et d'autres exercices littéraires destinés à prendre place dans le plan d'études que l'on mettait en œuvre.

Quelque incomplètes que soient ces notes sur la vie intérieures des écoliers, sur les travaux des maitres et les récréations, elles permettent cependant de juger combien était motivée la réputation flatteuse dont jouissait l'enseignement du collége. Maison fondée en vue de répandre l'instruction et les bonnes mœurs, elle n'avait pas cessé d'augmenter ses cours, d'étendre le cercle de ses relations et de former un centre actif d'études qui atteignait son plus grand développement dans les premières années du dix-huitième siècle. Les élèves étaient nombreux, les recteurs distingués, les ressources suffisantes, et le duc du Maine en fondant une chaire de théologie, par acte du 21 mars 1729, au titulaire de laquelle il assignait une rente de 600 livres sur les revenus du comté, assurait ainsi le succès de l'établissement des Jésuites fondé par ses ancêtres.

(1) *Compte-rendu aux Chambres*, 1764

CHAPITRE V

Expulsion des Jésuites. — Fermeture du Collège — Sa nouvelle organisation en vertu de Lettres-Patentes de Louis XV. — Création d'un pensionnat. — Libéralités des comtes d'Eu; leur assistance aux distributions des prix. — Le Collége d'Eu à l'époque de la Révolution. — Son état actuel.

La fortune du collége d'Eu allait changer. Après un long temps de prospérité pendant lequel leur maison avait atteint l'apogée de son éclat et de son crédit, les Jésuites devaient voir s'ébranler l'un et s'évanouir l'autre au milieu de revers profonds. Nous touchons, en effet, au moment où la Compagnie de Jésus, contre laquelle l'opinion publique s'était soulevée avec violence, fut supprimée; mais les causes de son expulsion sont liées trop intimement à l'histoire générale pour qu'elles puissent trouver place dans la monographie d'un des plus modestes colléges de la Société. Cependant il est intéressant de remarquer que les arrêts qui la frappèrent coup sur coup, en 1761 et 1762, furent vus d'un œil favorable par la bourgeoisie et par le clergé d'Eu. Le passage suivant, extrait du journal manuscrit d'un curé de l'archidiaconé, sous la date du mois d'avril 1762, en fait foi : « Ce qui avait « été prédit, il y a deux cents ans, est arrivé ; les Parlements « du royaume ont trouvé dans les constitutions de Saint- « Ignace et de sa société des principes si peu conformes « aux lois de la nature et de l'humanité, aux lois de la su- « bordination et de l'indépendance, enfin, des régicides

« imputés à cette société, ont tellement soulevé l'Europe « contre elle, qu'on a été obligé de la chasser (1). »

L'hostilité dont les Jésuites furent alors les victimes s'explique sans qu'on puisse l'excuser. A Eu, par exemple, il ne s'était pas écoulé une année depuis leur venue dans cette petite ville sans qu'un conflit n'eût surgi entre eux et l'autorité municipale ou l'autorité diocésaine, ou le clergé local, à propos des nouveaux cours qu'ils ouvraient, des sermons qu'ils se disaient en droit de prêcher, et des confessions qu'ils recevaient en dépit de l'opposition constante du clergé séculier. Sous chacun de leurs professeurs apparaissait de temps à autre le polémiste. Leur recteur ne dédaignait point de faire l'école buissonnière hors de la maison, et, avec son confrère de Dieppe, de donner la chasse à l'hérétique (2). » Il arriva naturellement qu'ils eurent contre eux des prêtres que leur position indépendante avait mal garantis contre les taquineries des révérends pères. L'esprit public encore nourri des vieux et profonds ferments de jalousie qui survivaient contre la compagnie leur était également hostile. De sorte que la population émue et hésitante d'une part, de l'autre mécontente des affaires publiques accepta de bonne foi les accusations dirigées contre l'ordre de Jésus tout entier. Elle mêla ses doléances contre lui à ses plaintes contre l'impôt, et elle délaissa peu à peu les colléges où elle avait trouvé depuis deux cents ans des méthodes d'enseignement qu'elle ne devait pas rencontrer de sitôt.

La cour du Parlement de Normandie, toutes les Chambres assemblées, prononça, le 12 février 1762, la suppression des

---

(1) Estancelin, *Hist. des comtes d'Eu*, p. 324.

(2) Les recteurs d'Eu et de Dieppe agirent contre Nicolas Pinçon ou Pinchon, sculpteur à Dieppe, petit-neveu du P. Quesnel, lequel échangea avec l'évêque d'Angers des lettres qui eurent un certain retentissement.

Jésuites dans l'étendue de son ressort et la fermeture de leurs maisons. Signifié au recteur du collége d'Eu dès les premiers jours qui suivirent, cet arrêt ne reçut son exécution que deux mois après, le 11 avril 1762.

Aussitôt la ville avait pris les mesures nécessaires pour que l'exercice ne fût point interrompu. L'établissement des Jésuites resta cependant fermé quelque temps, malgré les démarches actives auxquelles cette situation fâcheuse donna lieu. Il s'agissait de nommer des professeurs séculiers, et cette obligation ne laissait pas que de présenter certaines difficultés. On n'ignorait pas qu'au sein même de l'Université il s'était élevé la question de savoir s'il n'était point urgent de réunir en un seul tous les petits colléges, la plupart énormément endettés, et s'il convenait de confier la direction de ces établissements à des religieux ou à des maîtres laïques. De plus, la municipalité d'Eu était informée que la pensée de diminuer le nombre des maisons d'éducation alors existantes dominait dans la commission royale, et elle craignait de voir son collége ne se point relever.

Toutefois, la ville procéda sans retard aux choix de professeurs ; elle se disposait à les installer lorsque des contestations s'élevèrent entre elle et le comte d'Eu. Ce prince se plaignit de la disposition qui déférait aux maire et échevins la nomination des nouveaux maitres qu'il prétendait lui appartenir en qualité de fondateur, et il observa qu'au lieu de s'employer avec zéle à l'exécution des arrêts de la cour la mairie, dévouée aux jésuites, ne s'était occupée qu'à faire des insultes à un sieur abbé Becquet seul des gradués du canton qui se fût présenté pour remplir la chaire de théologie. Dans un premier mémoire présenté au Parlement, le comte d'Eu requérait qu'on tînt compte de ses offres de continuer les rentes anciennes ; par un second il demandait acte de ce que, pour concourir à la prompte exécution des arrêts, il nommait par provision les cinq professeurs déjà

choisis, entre autres l'abbé Becquet pour la chaire de théologie fondée par le duc du Maine son père. Enfin il réclamait de nouveau que les professeurs fussent tenus de prêter le serment de se conformer à la Déclaration du clergé de 1682 et d'enseigner à leurs écoliers la doctrine des quatre articles.

Dans le débat qui s'en suivit, la cour intervint par un arrêt du 3 septembre 1763 jugeant nulle l'élection faite par la mairie et en ordonnant une nouvelle. La ville fut donc obligée de faire un choix nouveau ; mais l'entente ne fut pas plus aisée que la première fois. En effet, il s'agissait de savoir sur quels hommes le choix devait se porter de préférence, à quels professeurs on confierait le soin « de pourvoir à l'ins-« truction de la jeunesse en la forme et manière des colléges « des universités. » Trois courants d'opinion étaient en présence. Selon certains habitants, il fallait demander à l'évêque un nombre suffisant d'ecclésiastiques de son diocèse ; selon les autres ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de s'adresser tout simplement à l'Université, en sollicitant auprès d'elle l'envoi de professeurs capables ; enfin le troisième partl estimait qu'il convenait avant tout de s'informer auprès du clergé local s'il ne lui plairait pas d'occuper les chaires demeurées vacantes. Ce fut à ce dernier avis, qui réunissait dans le sein du conseil le plus grand nombre de voix, auquel on s'arrêta. Outre qu'il plaisait à la ville parce qu'il assurait pour l'avenir un enseignement religieux complet, il avait été adopté parce qu'il tournait une difficulté contre laquelle le bon vouloir du conseil ne pouvait rien. L'ignorance où l'on était du revenu de la maison obligeait d'apporter beaucoup de mesure dans les nominations. A y regarder de près, dans le choix fait des ecclésiastiques de la localité, il n'y avait donc qu'un expédient.

En conformité de la délibération prise, on s'adressa aux prêtres séculiers. Ceux-ci contre toute attente refusèrent,

s'excusant sur leurs fonctions et faisant valoir de plus cette considération à savoir que l'arrêt du 12 février 1762 ayant réservé aux jésuites le droit de se pourvoir par devers la cour aux fins d'en obtenir des secours ou des pensions, les pères de la Compagnie seraient peut-être autorisée à habiter leurs anciennes maisons et séminaires. En outre ils paraissaient craindre de se voir dépossédés dans la suite par l'introduction de régents universitaires (1).

Pour trancher ces difficultés, la mairie proposa de reculer l'ouverture du collége jusqu'au commencement de l'année 1763. Au dernier moment les classes purent être ouvertes de nouveau ayant à la tête de chacune d'elles les professeurs suivants, mais sans titulaires pour le principalat et la chaire de théologie :

MM. Ramet, régent de philosophie;
Ficheux, régent de rhétorique;
Vincent, régent de la seconde;
Penel, régent de la troisième;
Briet, régent de quatrième et de cinquième.

A chacun d'eux avait été assignée une somme des 700 livres. Un bureau d'adminisiration, dont devait toujours faire partie avec le bailli d'Eu, le maire de la ville, avait été créé; la nouvelle organisation se trouvait complétée par la nomination d'un économe-séquestre, M. Josse-Lefebvre (2), qui fut plus tard remplacé par M. Lhomme-Davincourt. Ce dernier fut pendant près de quinze années receveur du collége.

Sur ces entrefaites, un compte-rendu concernant le collége « que les ci-devant soi-disans jésuites » possédaient à Eu fut présenté à la cour par M. Roussel de la Tour, con-

---

(1) *Reg. des délibér. munic.*, 21 mars 1762.

(2) Notaire à Abbeville.

seiller de Grand'Chambre, le 10 mars 1764. Ce mémoire rédigé par MM. les conseillers-commissaires exposait que le collège avait reçu son origine et son accroissement de la libéralité des différents seigneurs du comté d'Eu : le duc de Guise, Mademoiselle de Montpensier et le duc du Maine. Notant année par année les fondations et les dotations successives des comtes d'Eu, il analysait le contrat de 1582, l'acte de donation de la ville et des habitants, rappelait que c'était des libéralités de Catherine de Clèves qu'avait été bâtie l'église et par les soins de cette princesse que l'édifice avait été décoré de tapisseries et de tableaux. Les commissaires avaient en outre dressé un inventaire des autres biens réunis par les jésuites :

1° Une portion de maison et masure que le recteur Gabriel Roger, avait achetée d'Alain Couture, le 10 juillet 1589, pour et au profit du collège et de ses successeurs, moyennant la somme de 25 écus 50 sols, et à la charge d'acquitter deux rentes, l'une de 25 sols, l'autre de 40 sols ;

2° Une autre maison acquise par Exupère Roger, recteur, de Paques Tiercelin, suivant les contrats des 5 octobre 1609 et 6 février 1610, pour le prix de 500 livres tournois ;

3° Une autre maison et masure achetées par le même recteur, pour et au nom du collège, de Robert Andrieu, dit Loga, moyennant le prix de 600 livres tournois, par contrat du 16 octobre 1614 ;

4° Une rente foncière de 15 livres acquise par acte du 3 mars 1622 ;

5° Une portion de terre de sept pieds de largeur faisant partie du jardin de l'Hôtel-de-Ville et joignant le corps de logis du collège que les maire et échevins, sur requête à eux présentée par le recteur Etienne Noël, avaient accordée par délibération du 22 juillet 1630, avec permission d'y bâtir un contre-mur, et de faire tomber l'égoût de l'eau dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, mais sous la réserve toutefois, par

les maire et échevins, de pouvoir en cas de nécessité reprendre ladite portion de terre, sans être tenu de payer aucuns dommages et intérêts, ni rendre et restituer aucuns frais et améliorations pour raison des bâtiments qu'ils y auraient faits, sinon qu'ils pourront en emporter les matériaux, et sous la condition que ces bâtiments n'auront de vue qu'à verre dormant et à la hauteur de sept pieds ;

6° Une rente de 10 livres réduite à 9 livres au principal de 200 livres, acquise par acte du 27 janvier 1708 ;

7° Une autre rente de 30 livres au principal de 600 livres pour l'entretien de la sacristie suivant l'acte du 17 juin 1743 ;

8° Enfin 900 livres de rentes acquises par les jésuites.

Le compte-rendu, après avoir passé en vue les quatre bénéfices unis au collége : Saint-Martin-au-Bosc, Monchy, Saint-Eustache-du-Tot et Notre-Dame-des-Grez, puis fait valoir les contestations qui avaient surgi entre le maire et le comte d'Eu, se terminait ainsi : « Les vœux de la ville « d'Eu et des environs, les besoins de l'instruction dans un « canton un peu écarté de la Normandie, l'exécution des « intentions des fondateurs, l'intérêt que paroit y prendre « M. le comte d'Eu, sont les motifs qui sollicitent la con- « servation de ce collége. Les bâtimens seroient suffisans « pour y former un pensionnat, qui offriroit aux écoliers « une habitation plus décente que celle qu'ils viennent « prendre chez des artisans ; la plupart de ces étudians « étant de jeunes clercs des campagnes voisines. Ils étaient « au nombre de quatre-vingt du tems des ci-devant soi- « disant jésuites. Les officiers de la sénéchaussée de Pon- « thieu qui font cette observation dans leur mémoire, s'ac- « cordent avec les Officiers municipaux sur la destination « de l'église de ce collége qu'ils proposent d'en détacher « pour un autre usage, dans la vue de terminer des dissen- « tions qui règnent depuis longtemps dans cette ville et dont « voici l'origine et la cause :

« Il y avoit anciennement une paroisse sous l'invocation « de Saint-Pierre. Cette église tombant en ruines fut abandonnée aux capucins pour s'y former un établissement « et la paroisse fut transférée, de l'agrément des comtes « d'Eu, dans la nef de l'église de Saint-Laurent, qui se « trouve au centre de la ville. Cette église appelée aujourd'hui l'église de l'Abbaye, n'était pour lors que la chapelle des Comtes d'Eu, et les religieux n'en étoient que « les chapelains. Depuis cet arrangement l'autel de la paroisse termine la nef, et le chœur de l'abbaye commence « derrière cet autel. Les dissentions qu'a fait naître l'usage « commun de cette église ont donné lieu à une transaction « homologuée en la cour en 1732. Son objet étoit le rétablissement de la paix ; mais au lieu de remédier aux « scandales, elle n'a fait que les augmenter. Tous les mémoires envoyés par les Officiers insistent à représenter « qu'il n'y a plus d'autre remède que de transférer (ainsi « qu'il a été pratiqué à Rennes) le service de la paroisse « dans l'église du collége, auquel elle n'est plus nécessaire « et qui y suppléeroit par l'usage d'une chapelle qui servoit « précédemment de chapelle de congrégation (1). »

Ainsi qu'on le voit, le langage du Parlement était favorable au maintien du collége, et la ville d'Eu s'applaudit de voir ses intérêts si à propos défendus. Sur les vives instances de Louis-Charles de Bourbon, Louis XV donna ses lettres-patentes, datées de Compiègne, 21 juillet 1764, portant confirmation de cette maison avec la conservation, non-seulement du cours d'humanités et de philosophie, mais encore de la chaire de théologie que Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, y avait fondée en 1729. Les Lettres du roi fixèrent ainsi la composition de l'établissement et le traitement

(1) *Compte-rendu aux Chambres assemblées*, *par M. Roussel de la Tour. Du 10 mars 1764*. Biblioth. nat.

des professeurs : un principal aux honoraires de 1,200 livres par an ; un professeur de théologie et deux professeurs de philosophie aux honoraires de 800 livres chacun ; un professeur de rhétorique aux honoraires de 700 livres, et cinq régents pour la seconde, troisième, quatrième, cinquième et sixième classes, aux honoraires de 600 livres chacun. Les places de principal, professeur et régent devaient être remplies tant par des personnes ecclésiastiques que séculières, et l'enseignement devait être gratuit et conforme aux usages et méthodes de l'Université de Paris. Les mêmes lettres patentes autorisaient le bureau d'administration à accorder aux maitres, après vingt années de service ou plus tôt, et par exception, en cas d'infirmités, une pension de 200 livres. Il était permis, en outre, au principal, d'établir un pensionnat en se conformant aux règles prescrites par l'article 24 de l'édit du mois de février 1763. Le collège conserverait ses biens et la jouissance des bénéfices unis anciennement. Une disposition spéciale concernait la chapelle. L'archevêque de Rouen était autorisé à s'entendre avec le bureau d'administration pour y transporter le service de la paroisse Saint-Pierre.

La charge de principal fut confiée à M. Barbier et ensuite à l'abbé Auber (1).

Ce dernier, encouragé par le duc de Penthièvre, conçut le projet de créer un pensionnat. L'heureuse situation de la ville, l'étendue et la commodité des bâtiments, paraissaient devoir favoriser ce dessein. Un pensionnat fut donc établi en l'année 1779, et le succès que l'on obtint dès le début surpassa les espérances (2).

(1) Guillaume-Jacques-Vincent Auber, né à Rouen le 12 janvier 1745, mort le 14 mai 1805.

(1) *Histoire des Comtes d'Eu*, p. 140.

Ce pensionnat ne nous est connu que par le *réglement* (1) publié après la première année de son institution ; divisé en treize chapitres, il forme une petite brochure de 59 pages, dont on trouvera ci-après des extraits. On avait le soin d'y annoncer, dès les premières lignes, que le pensionnat se fondait sous les auspices du duc de Penthièvre et d'après les vues de ce prince, et d'ajouter que Son Éminence le cardinal de la Rochefoucauld voulait bien y prendre le plus grand intérêt.

« MM. les professeurs, disait-on, témoins du zèle avec « lequel MM. les administrateurs se portoient à remplir les « vœux de S. A. R. Mgr le duc de Penthièvre, qui désiroit « un pensionnat dans ce collége, ont voulu en partager le « fardeau avec M. le principal : trois d'entre eux sont en- « trés en société pour le pensionnat (2). »

Ces trois professeurs étaient MM. Quentin, Carrel et Desjardins, régents des classes de cinquième, seconde et quatrième.

« Nul élève, continue le prospectus, ne sera reçu qu'il n'ait plus de sept ans ; qu'il ne sache lire et suffisamment écrire pour commencer à étudier le Rudiment.

« Nous croyons, en outre, n'en pouvoir recevoir plus de cinquante. Nous nous efforcerons de parvenir à cette quantité, mais nous nous y fixerons. Il n'y a pas de chambres particulières : l'étendue des salles communes, soit à manger, soit d'étude et de récréation, ne nous permettant pas d'en recevoir un plus grand nombre, auquel, peut-être, nous

(1) *Réglement du pensionnat établi au collége de la ville d'Eu, le 1er octobre 1779*, sous les auspices de S. A. S. M. le duc de Penthièvre, comte d'Eu. — A Dieppe, Dubuc, impr. du roi, MDCCLXXX.

(2) Chap. I, p. 7.

aurions peine à suffire ; nous ne devons donc point nous en charger.

« On demande qu'il y ait dans les colléges un cours suivi de géographie, d'histoire, de mythologie et de langue française. C'est ce que nous établissons dans notre pensionnat sous le nom d'académies qui auront lieu le dimanche, le lundi, le vendredi et le samedi.

« . . . . . Ces assemblées n'auront rien qui sente la gène : les élèves n'y suivront d'autres lois que celles de la politesse. . . . .

« Plusieurs personnes auroient désiré que nous eussions enseigné les mathématiques, la nature de notre pensionnat ne le comporte pas pour le présent

« Nous n'aurons d'exercices sur les mathématiques que quand la chaire qui aura pour objet cette science et la physique expérimentale sera remplie.

« MM. les maitres veilleront à ce que les pensionnaires aient des jeux, soit pour jouer en plein air, soit pour s'amuser dans les salles. . . . .

« Nous nous proposons de faire arranger, par la suite, une maison de campagne dépendant du collége, et d'y conduire les élèves dans les beaux jours de l'année.

« Chaque pensionnaire aura un habit, veste et culotte bleu de Roi, avec un collet et lizerai écarlate, boutons dorés, timbrés d'une fleur de lis.

« Le chapeau sera bordé d'un petit velouté noir avec un bouton uniforme.

« Les élèves qui se destineraient à l'état ecclésiastique auront un habit brun, un collet violet et culotte noire, lestière brune. »

Le réglement déterminait les attributions des professeurs, leurs devoirs soit à l'égard des élèves, soit envers le principal ; il fixait les honoraires de sous-principal à 250 livres s'il était laïque ; en cas qu'il fût prêtre, on lui donnait

160 livres en plus pour la messe des écoliers. Le prix de la pension était de 300 livres, conformément à l'article 59 du réglement de la cour.

Enfin cette pièce contenait un dernier chapitre consacré au collége et portant l'intitulé suivant :

« *Idée du collége de la ville d'Eu :*

« Jusqu'ici nous n'avons parlé que du pensionnat établi le premier octobre 1779; quelques personnes désireroient peut-être avoir une idée du collége dont il fait partie : nous allons finir par en donner une légère notion.

« Henri, duc de Guise, le fonda en 1580, y fit réunir plusieurs bénéfices. . . . . . Mademoiselle de Montpensier, M. le duc et Madame la duchesse du Maine, ont comblé successivement ce collége des plus grands bienfaits . . . . . . A sa nouvelle formation, M. le comte d'Eu demanda la conservation de cet établissement, et obtint du roi des Lettres-patentes du 21 juillet 1764, qui confirmèrent son existence et lui donnèrent la forme selon laquelle il est à présent gouverné . . . . .

« S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre n'a pas dédaigné de jeter un coup d'œil sur un établissement que ses prédécesseurs avaient si bien doté : c'est, comme nous l'avons dit, sous les auspices et d'après les vues de cet auguste fondateur que nous nous sommes chargés du pensionnat dont nous présentons au public le règlement.

« Puissions-nous seconder un prince qui ne se borne pas à attirer dans son comté l'industrie et l'abondance, mais qui veut encore y faire fleurir la religion et les lettres ! »

Le pensionnat fut bientôt peuplé des jeunes gens des meilleures familles des villes voisines, lesquels y vinrent cultiver des connaissances qui leur suffirent, en sortant des

banes, pour se présenter et être reçus dans la marine et dans les écoles d'artillerie et du génie (1).

La classe de mathématiques et d'hydrographie, tenue d'abord gratuitement par M. le Bert, fut définitivement établie en vertu d'une délibération du 28 juillet 1784. Ce fut à la création de cette chaire et au professeur distingué qui l'occupa que le collége dut sa prospérité pendant près de douze années.

Avant de fermer le registre des délibérations du bureau du collége, il ne sera pas sans intérêt de rappeler que ce recueil fait plusieurs fois mention de l'assistance des comtes d'Eu aux distributions de prix. Avec d'autres marques précieuses de bienveillance, ces princes témoignaient de la sorte le vif intérêt qu'ils portaient à l'établissement. En l'année 1783, le duc de Penthièvre se trouvant à Eu avec sa famille et une cour nombreuse, nous le voyons assister à la distribution des prix dans la grande salle de l'abbaye Notre-Dame, accompagné du nonce Pamphile Doria, des princes de Conti et de Lamballe, de sa fille la duchesse de Chartres et du duc de Chartres. En 1788, la distribution fut encore présidée par le duc, qui avait avec lui la duchesse d'Orléans, la marquise de Sillery et le chevalier de Chastellux. Quelques années auparavant, en 1779, la distribution des prix avait eu lieu sous la présidence de l'archevêque de Rouen, Mgr de la Rochefoucauld (2).

Dans un autre temps, les jésuites, qui possédaient au plus haut degré l'art de réveiller l'émulation dans le cœur des élèves, joignaient à ces solennités scolaires des représentations théâtrales ; leurs distributions des prix tantôt

---

(1) *Histoire des Comtes d'Eu*, p. 440.

(2) *Reg. des délibér. du collége*, fol. 54 et 67.

précédées, tantôt suivies de tragédies, de comédies et de ballets, étaient un attrait pour les élèves, en même temps qu'un appât pour les familles. Au dix-huitième siècle, ces fêtes scéniques avaient disparu du collège d'Eu ; elles étaient remplacées par des déclamations oratoires. Nous empruntons les détails qui suivent à l'intéressant livre de M. Ch. de Beaurepaire pour donner une idée du genre des sujets traités. — 1783. — Idomenée, après avoir reçu les leçons de Mentor, annonce l'intention de rendre Salente de plus en plus florissante et propose, en conséquence, des prix aux professions les plus utiles. — 1784. — Dispute entre quatre orateurs sur la question de savoir laquelle l'emportait des quatre villes qui fournissaient au collège la plupart de ses écoliers : Dieppe, Eu, Saint-Valery-sur-Somme, Abbeville. — 1787. — Exercice oratoire consacré à la louange des collèges et plus spécialement à celle de quatre grands hommes qui ont illustré, en France, ces utiles établissements (Jouvency, Rollin, Porée, Pluche). — 1788. — Parallèle des grands siècles littéraires (1).

Les archives du collège conservent en outre trois *Thèses* de philosophie, imprimées sur de grandes feuilles de papier destinées à servir de placards. La première, dédiée à Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, primat de Normandie, et abbé de Cluny, est divisée en deux parties composées, l'une de sept, l'autre de six propositions qui correspondent aux anciennes divisions de la philosophie. Elle devait être soutenue dans la grande salle du collège d'Eu, au mois de juin 1776, par deux élèves de Rouen, Jean-François Sageot et Jean-François Simon. On avait choisi un de leurs condisciples, Pierre-Louis Charles, pour ouvrir

(1) *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, t. III, p. 84.

la controverse. Cette thèse est en latin comme les suivantes.

La seconde pièce porte en tête les armoiries du comte d'Eu. Elle a pour titre : *Conclusiones philosophicæ* et renferme une sorte de résumé du cours de philosophie. Ce n'est point à proprement parler une thèse ; dans ses divisions et ses subdivisions, elle embrasse les différentes parties de la métaphysique : la logique, l'ontologie, la théologie naturelle, la psychologie, la morale ; elle examine les phénomènes de la pensée, c'est-à-dire qu'elle a pour objet l'étude de l'âme. Voici les noms des quatre élèves, tous les quatre natifs d'Eu, désignés pour prendre part au débat : Laurent Sabot, Antoine Brocard, Pierre Massi, Pierre Laurent, Isidore de Monchy. Le principal, l'abbé Guillaume Auber, devait être le juge de ces jeunes philosophes.

La troisième thèse traite de la philosophie : *Ex philosophia morali*. Après une définition de l'éthique ou morale, principe inné qui dirige l'intelligence dans l'appréciation des actes humains, et un résumé des principales vérités de cette science, elle étudie la conscience et les devoirs de l'homme. Sept élèves de philosophie devaient la développer, c'étaient : Pierre Warnier, de Londinières ; Jean-Baptiste Frechon, du Tréport ; François Verdier, d'Eu ; Jacques L'Hermina, d'Eu ; Pierre Vincent, d'Eu ; Michel Le Fort, d'Eu ; Pierre Graville, du Tréport. Elle était annoncée pour le vingtième jour de mars 1778.

Ces exercices, sortes de conférences faites à haute voix, avaient, comme nous l'avons dit, remplacé les représentations théâtrales. Ils accoutumaient de bonne heure à paraitre en public, à bannir toute fausse honte, et, selon l'expression de Rollin, à ne point fuir la lumière. Aussi bien que les pièces de théâtre, et à plus d'un titre préférables, ils étaient d'utiles leçons d'élocution.

Malgré les marques d'intérêt et de sympathie que la fa-

mille royale prodiguait au collége d'Eu, cette maison se soutint difficilement jusqu'à l'époque de la Révolution. Cependant, en 1789, on y comptait encore 9 professeurs et 150 ou 200 élèves. Ses revenus étaient de 17 à 18,000 livres. Mais au mois de novembre 1791, on commença par supprimer la chaire de théologie ; l'année suivante, en mars 1792, alors que des turbulents s'attaquèrent aux prêtres non assermentés venus chercher un refuge à Eu, les professeurs ecclésiastiques se demandèrent s'ils ne seraient point, à leur tour, l'objet des poursuites du comité de surveillance, et ils émigrèrent. Leurs classes furent fermées ; toutes les autres ne tardèrent pas à avoir le même sort. Les biens furent confisqués et on reçut l'ordre de vendre les bâtiments. Le comité d'instruction publique ayant demandé un état des recettes et des dépenses, on le lui fournit en faisant valoir dans un long mémoire l'utilité qu'il y aurait à constituer une école de district. La ville ne se borna pas à cette communication. Elle envoya deux commissaires à Paris (1). Grâce à l'appui qu'ils rencontrèrent auprès des députés du département, la conservation du collége fut assurée.

« Dans ce désastre, dit M. Louis Estancelin, le professeur « de mathématiques resta seul. M. Le Bert continua ses « cours, s'adjoignit des maitres de langues, forma de nom- « breux élèves, en instruisit un grand nombre gratuitement, « pendant qu'ailleurs toutes les écoles étaient fermées ; en- « fin, grâce à ses efforts, le feu sacré n'était point étouffé « et brillait encore quand la loi rendit à la ville les bâti- « ments du collége (2). »

En 1808, on ouvrit dans l'ancienne maison des Jésuites

---

(1) *Reg. des délibér. munic.*, 26 février 1791, 2 mars et 30 mai 1792.

(2) *Hist. des comtes d'Eu*, p. 440.

une école secondaire dont la direction fut confiée à M. Le Bert. Du concours empressé de la population résulta une prompte organisation du collége actuel. Une commission administrative fut composée, et grâce au dévouement le plus absolu de ses membres, aux sympathies les plus vives du conseil municipal, le nombre des élèves augmenta rapidement. On acquit bientôt la conviction qu'il y avait des éléments de succès.

Depuis lors ces premières impressions se sont heureusement confirmées, et tous les efforts des hommes de mérite appelés à la tête du collége d'Eu ont tendu à soutenir et à développer son ancienne prospérité. Leur sollicitude, leurs soins éclairés, favorisés par le bureau d'administration et de perfectionnement ont été récompensés. Aujourd'hui, dirigé par M. Fernagu et doté d'un personnel de douze fonctionnaires, cet établissement d'instruction continue à prendre sous la généreuse et habile impulsion de son principal une importance de plus en plus grande. La légitime renommée dont il jouit lui permet d'écouter sans envie le récit de ses succès d'autrefois.

CHAPITRE VI

—

Construction des bâtiments, des classes et de l'église du collége d'Eu. — Les tombeaux des Guises. Galeries et salles souterraines. — Situation de l'église à l'époque de la Révolution.

Dans les premiers chapitres, nous avons raconté l'arrivée des Jésuites, la fondation de leur maison, et rappelé les souvenirs qui s'attachent à celle-ci. Après avoir épuisé de la sorte les renseignements malheureusement trop peu nombreux, que fournissent les archives du collége et les collections des dépôts publics, il nous reste à compulser les liasses de comptes qui sont parvenues jusqu'à nous, et, en nous aidant des détails qu'on y peut recueillir, à jeter un coup d'œil sur les constructions où est établi le collége communal. La Compagnie avait tout d'abord logé ses pères dans les vieux bâtiments de l'hôpital normand, établissement qui, comme on l'a vu, lui avait été donné dès les premiers jours. Mais ce logis, situé en lieu bas et malsain, n'ayant pas convenu aux nouveaux venus, ils avaient obtenu une partie du jardin attenant à la Maison de ville. Nous avons exposé dans les pages qui précèdent que le conseil municipal de ce temps, auquel on donnait le nom de *Majorité*, sollicité par le gouverneur du comté, avait fait don d'un terrain pour bâtir les classes des élèves et le logement des professeurs.

Dans le jardin de la ville, les Jésuites assirent le premier corps de logis, composé des constructions qui entourent les

cours. Les murs portent les dates de 1582 et 1583 figurées par des chevilles de fer, lesquelles nous apprennent que l'achèvement des principaux bâtiments a suivi de fort près la signature du contrat de fondation et celle de la cession consentie par la ville.

On a écrit que l'architecte qui reconstruisit le château d'Eu, vers le même temps (1580), fut aussi chargé de la direction des travaux du collége.

Nous ignorons sur quels indices repose cette assertion ; à tout bien considérer on peut cependant l'accepter comme vraisemblable. Cet architecte, natif de Beauvais, se nommait Claude Le Roy. « Il étoit, dit un anonyme, masson de « Mgr de Guise et mesureur arpenteur. Nous tenons ces « détails de son épitaphe, petite pierre gravée à l'entour de « compas et de fleurs de lys avec des mains jointes qui s'é- « chappoient des nuages de la tombe. Elle avoit servi à « paver, étoit cassée en quatre morceaux et jetée dans les « décombres de la grande église (1). »

Les bâtiments se composent d'un corps de logis appuyé contre la terrasse de l'ancien Hôtel-de-Ville et sur lequel tombent deux ailes orientées vers le levant. Un autre bâtiment contenant les classes, et dans sa partie supérieure les appartements affectés anciennement au logement des régents, tend vers la rue Mouillette. Ce dernier fut élevé en 1608, après le retour des Jésuites. Une note de l'un des registres du collége semble indiquer que le maire et les échevins contribuèrent de leurs deniers à sa construction (2).

Au-dessus du passage voûté, qui conduit dans la seconde cour, on remarque les armoiries des fondateurs. Elles sont

(1) Note tirée des archives du collège.

(2) *Inventaire*, fol. 1 v°.

accompagnées d'un écu ovale portant les armes de la ville : *d'argent au léopard de gueules*, et celles des anciens mayeurs : *de sable à l'aigle éployé d'argent*, avec ces mots pour exergue : EN L'INGÉNIEVSE (1).

Au fronton de la porte d'entrée est gravé le mot *Collegium*. La porte présente des pilastres dans le goût antique, un fronton brisé, des colonnes à bossages et des consoles renversées. C'est le style très en vogue au commencement et pendant une partie du dix-septième siècle.

A côté, faisant face à l'ouest, s'élève le portail de la chapelle. Les Jésuites n'eurent la facilité de construire celle-ci que cinq années après leur retour (1612). Ils avaient eu jusqu'alors pour église la chapelle pauvre et modeste de l'ancien hôpital (2), sanctuaire peu digne assurément de Dieu et de leur Compagnie. « Bastye de fort ancienne construction assez « ruineuse et en lieu obscur et humide », elle contenait trois autels, « deux desquels n'estoient parez n'y enrichis de « tableaux ou ornements pour la nécessité de la maison, » ainsi que le recteur l'attestait en l'année 1610 (3).

Elle fut remplacée par un édifice dont l'importance est telle qu'il ressemble bien plus à une église paroissiale de petite ville qu'à la chapelle d'un collége ; mais à Eu comme autre part les Jésuites n'étaient pas seulement professeurs ; il est probable que leur église toute grande qu'elle soit leur a paru plus d'une fois trop petite. Cette église eut, sans nul doute, été batie plus tôt si les troubles, les guerres et l'exil qui poursuivirent les pères de la maison d'Eu ne l'avaient empêché. L'acte de fondation portait en effet que les fonda-

---

(1) Ces mots ont été vraisemblablement ajoutés de nos jours.

(2) Son chapelain, pris parmi le clergé séculier de la ville était à la nomination de la mairie. — *Livre Rouge*, fol 88 v°.

(3) *Information faite pour l'union de la cure de Monchy.*

teurs s'engageaient à ériger un collège avec son église, ses habitations et ses classes. Dès l'année 1583, ces dernières constructions étaient élevées, il restait à doter d'une église l'établissement nouvellement fondé.

Aussitôt qu'après leur exil la maison d'Eu eut été rouverte, les Jésuites jugèrent les circonstances favorables pour rappeler à la douairière de Guise la promesse du duc son mari. Le recteur lui adressa une supplique à l'effet d'obtenir un temple nouveau. Catherine de Clèves accéda à ce désir. Elle donna au collège son château du Bois-du-Parc pour qu'il fût abattu et qu'on en employât les matériaux à la construction projetée. La démolition du château dura plus de six mois ; elle coûta en frais de main-d'œuvre et de transports cinq cent cinquante livres environ. Ce premier travail terminé, le recteur et le procureur de la maison traitèrent de la maçonnerie de l'église avec deux maçons de Dieppe, Michel Lhermitte et Jacques Loutret ; de la charpente avec Richard de Caux ; du sable, de la chaux et des briques avec Jean Alix. Ces dispositions étant prises, on posa la première pierre de l'édifice le 14 mai 1613 (1). Ce fut par l'abside que l'on commença ; la première pierre du portail ne fut posée qu'onze années plus tard, au mois d'octobre 1624, et les travaux ne paraissent avoir été complètement terminés qu'au mois de septembre 1628. C'est à cette dernière date que se clot le *Livre du bastiment de l'esglise* (2), cahier de comptes tenu par le procureur de la maison, et contenant, jour par jour, pour une période de seize années, les recettes et les dépenses auxquelles la construction de l'église des Jésuites donna lieu. Entre autres renseignements que l'on peut puiser dans cet intéressant recueil, on

(1) Note marginale du *Livre du bastiment de l'esglise.*

(2) Arch. du collège.

trouve que les dépenses s'élevèrent à la somme de 43,444 livres (1), et que ce fut Catherine de Clèves qui en fournit trente-cinq mille livres au moins pour sa part. Chaque année la duchesse de Guise envoyait un mandat de quinze cents ou de deux mille livres à toucher sur les revenus de son comté. Sans préjudice de ce mandat annuel, elle donna au recteur, en différentes circonstances, des sommes importantes, une maison qui fut vendue 840 livres et, de plus, les 800 livres que mademoiselle de Baromesnil payait pour sa garde-noble. D'autres donations recueillies par les Jésuites furent appliquées à l'achèvement de l'église. Ils reçurent du gouverneur du comté 600 livres ; d'un sieur Quentin d'Abbeville, 600 livres ; du maire et des échevins, 300 livres et une cloche ; de madame de Gamaches, 500 livres ; de mesdames du Hénon et de Rambures, des nappes d'autel et des ornements ; de M. de Ligny, une rente de 100 livres. Il convient de compter au nombre des donateurs : l'archevêque, l'archidiacre et le chapitre de Rouen, le mayeur et sa femme Antoinette Mython, le bailli du comté, le lieutenant civil Le Beuf, le contrôleur Mauquois et M. de Valines.

Les comptes du *Livre du bastiment*, d'où sont extraits les détails qui précèdent, étaient arrêtés et approuvés par le

(1) Elles se décomposent ainsi :

	liv.	s.	d.
Du 21 août 1612 au 12 juin 1618	14,963	0	0
— 16 juin 1618 au 10 juillet 1619	1,605	9	1
— 10 juillet 1619 au 17 mai 1621	4,763	0	7
— 17 mai 1621 au 27 juin 1622	4,958	10	3
— 27 juin 1622 au 10 octobre 1623	4,521	0	0
— 13 octobre 1623 au 13 novembre 1625	8,876	17	1
— 13 novembre 1625 au 3 mai 1627	1,802	18	6
— 3 mai 1627 au 3 février 1628	732	11	0
— 3 février 1628 au 3 août 1628	1,221	0	0
	44,444	65	18

(1)

provincial de la Compagnie lors de ses visites. Voici un des arrêtés :

« Le mardy dixiesme jour d'octobre 1623 les comptes de « la recette et despense de la fabrique de l'église neufve de « ce collége ont esté rendus au R. P. Ignace Armand, pro- « vincial de la province de France, par le P. Macqueron, « premier procureur de ce collége, et trouvés que depuis le « dernier juillet 1622 que les derniers comptes en furent « rendus jusqu'au dixiesme octobre susdict le receu de la

« dicte fabrique est de la somme de . .	4,851 l.	2 s. »	
« Restoit à la bourse par les dicts « derniers comptes rendus.	286	14	3
« Qui font la somme de	5,137 l.	16 s	3
« le despendu du mesme temps la som- « me de.	4,521	1	1
« Et partant plus receu que despendu « la somme de.	637 l.	15 s.	2

« Qui sont à la bourse de la dicte fabrique.

« I. ARMAND. »

En 1631, l'église fut dédiée, sous l'invocation de saint Ignace, par Mgr Henri Boivin, évêque de Tarse, coadjuteur de l'évêque d'Avranches, vicaire général du diocèse de Rouen. Les croix de consécration que l'on voit sur les murs rappellent cette dédicace.

L'extérieur de l'édifice est simple. Toute la construction est froide et rigide, sévère et sans grâce, comme dans la plupart des églises élevées par les Jésuites, qui avaient adopté pour celles-ci une ordonnance particulière. Le portail, où l'on remarque des pilastres, une rosace surmontée d'un fronton que termine un arc de pierre soutenu par des consoles renversées, est flanqué de deux tourelles hexagones.

A la tourelle de gauche est suspendue une petite cloche qui servait à marquer les heures de récréation des élèves. On y lit autour, en latin : « Que le nom du Seigneur soit « béni ! Cloche des classes du collége de la Compagnie de « Jésus d'Eu. Année 1685. »

Au-dessus de la porte d'entrée se trouve une plaque de marbre noir sur laquelle sont gravées les lignes suivantes :

ILLVSTRISS^a D^a CATH^a CLEVENSIS HENRICI A GVYSIA
BELLICA LAVDE IMMORTALITATEM ADEPTI CONSVX
HANC AEDEM SVIS SVMPTIBVS EXTRVCTAM VIDIT
PRIDIE CAL. AUG. AN. MDC. XXIV.

Au-dessous de cette inscription on en voyait autrefois une autre que cite Hilarion de Coste (1), et qui a déjà été reproduite d'après cet écrivain (2). Elle a disparu, nous ne savons à quelle époque ; la voici :

Hoc suæ pietatis monumentum in memoriam
S. Ignatij Societatis Jesu Fundatoris dedicari præsens
Curavit, anno ætatis suæ 74.

Après avoir rapporté les lignes ci-dessus, Hilarion de Coste ajoute : « Il se voit encore (dans l'église des Jésuites) « un marbre noir sur lequel sont gravées, en lettres d'or, « les paroles qu'on a fait mettre sur la première pierre de « l'église :

« *Sacrum hoc marmor devoti sacrarij fundamentum Jesu* « *amore incensu et eius charæ societatis illustrissima Catharina* « *Clevensis coniunx illustrissimi principis Henrici à Lotharingia* « *Ducis Guisiæ tertij, Augi Comitissa. Præfecti urbis manu* « *D. de Lanoy fideliss. Feliciter posuit XX maij 1613* (3). »

---

(1) *Les Eloges et les Vies des Reynes, etc.*, t. I, p. 300.
(2) *Le château d'Eu*, p. 263. — *Hist. des comtes d'Eu*, p. 437.
(3) *Les Eloges et les Vies des Reynes*, t. I, p, 300.

Le marbre noir qui portait cette inscription n'existe plus dans la chapelle. Il est à présumer que sa disparition est déjà ancienne, car aucun des historiens locaux n'en a parlé.

Nous revenons à la description de l'édifice. Sur le milieu de la nef s'élève un petit clocher en charpente. Il a été construit par un architecte d'Abbeville et réparé en 1750. Il contient une horloge dont une des clochettes porte la date de 1672 et deux cloches. Sur la plus ancienne est gravée l'inscription qui suit, laquelle est accompagnée de la marque du fondeur (une salamandre) et d'un écu chargé d'un léopard :

EN LAN MIL V^{c} IIII^{xx} VII MONT FAICT FAIRE
MES^{rs} MAIEVR ESCHEVINS ET HABITANS DE LA VILLE D'EV.

Sur la seconde cloche, refondue en 1773 moyennant le prix de 61 livres (1), on lit ;

FONDUE EN 1773 POUR LE COLLÉGE D'EU :
MM. CHARLES MORGAN. VARIN. ETANCELIN. CARBONNIER
ET BARBIER, ADMINISTRATEURS :
GIRARD FONDEUR A BEAUVAIS.

Dans l'église, au-dessus de la porte principale, se trouve la tribune d'orgues. A gauche est placée une cuve baptismale : sa présence pourrait étonner si l'on ne savait que le service de la paroisse Saint-Pierre se fit dans la chapelle des Jésuites pendant plusieurs années.

La nef, séparée des bas côtés par de lourds piliers, est couverte d'une voûte à nervures ogivales. Les ouvertures qui l'éclairent sont à plein-cintre.

Le chœur, entouré de lambris ornés des chiffres de Saint-Ignace et de Saint-Xavier, était autrefois revêtu de tapisse-

(1) Comptes de l'économe-séquestre.

ries et de tableaux qui manquent aujourd'hui. L'autel de marbre blanc et rouge est d'un beau modèle. A la voûte, en forme de pendentifs, on voit deux C entrelacés et la date de 1623. C'est à droite et à gauche du chœur, sous une arcade, que s'élèvent les mausolées des Guises ; le caractère et la richesse du style, l'élégance de la composition, le fini du travail, la beauté des statues font de ces tombeaux des œuvres d'art dignes d'arrêter l'attention.

Les tombeaux des Guises.

Consacrés à la mémoire des fondateurs du collége, à Henri de Lorraine Ier du nom, duc de Guise, et à son épouse Catherine de Clèves, duchesse de Guise, ces tombeaux ont été exécutés du vivant de la duchesse et par son ordre (1).

On sait qu'après l'assassinat dont il fut victime Henri de Guise ne reçut point les honneurs de la sépulture. « Le « soir de ce jour, dit L'Estoile, les corps du duc de Guise et « cardinal furent mis en pièces par le commandement du « Roi, en une salle basse du château (de Blois), puis bruslés « et mis en cendres lesquelles furent jettées au vent afin « qu'il n'en restât ni relique ni mémoire (2). » Ce fait donna naissance au quatrain suivant :

Ne taillés plus de tombeaux magnifiques
A ces deux corps en cendres consommés ;
Car c'est assez, puisqu'ils sont inhumés
Dedans les cœurs de tous les catholiques (3).

En dépit de ce conseil sa veuve voulut « tailler » un tombeau magnifique à un époux qu'elle pleura « luctueusement. » Ce tombeau est le mausolée du collége d'Eu. Le duc de Guise est représenté sur un lit de repos posé sur une

(1) Vatout, *Le château d'Eu*, p. 263.
(2) *Journal de L'Estoile*, t. I, p. 269 (éd. Michaud.)
(3) *Journal de L'Estoile*, t. I, p. 275.

tombe de marbre noir. Il est en habit de guerre, la tête appuyée sur la main droite et tenant de l'autre un bâton de commandement. Il porte l'armure des jours de bataille et est ceint de l'écharpe lorraine bien connue des ligueurs. Au-dessus d'une arcade en brèche sanguine soutenue par des colonnes ioniques, il est figuré à genoux dans l'attitude du recueillement et de la prière, revêtu du manteau ducal, — le vert manteau des Guises chansonné par Coquillart. Sur les côtés du prie-Dieu sont ses armoiries. A la partie inférieure du tombeau se trouvent deux petits bas-reliefs en marbre blanc représentant des actions de guerre et une allégorie funèbre. De chaque côté du mausolée sont posées deux statues : la Religion et la Force.

Vis-à-vis du tombeau du duc est placé celui de Catherine de Clèves. Traité dans le même genre que le précédent, ce mausolée est en marbre noir rehaussé d'incrustations en or. Il porte deux statues de marbre blanc. L'une figure la duchesse couchée à demi, un livre d'heures à la main, la tête posée sur la main gauche. L'autre la représente agenouillée, en prière, vêtue d'un riche costume d'apparat, ayant à ses côtés un petit chien (1). La Charité et la Foi sont debout auprès du tombeau.

« Il y avait au pied des mausolées, dit M. Louis Estance-
« lin, des ornements et quatre génies en bronze ; ces statues
« étaient estimées pour la pureté du dessin et la vérité de
« l'expression. Tous ces accessoires ont été arrachés et
« brisés en 1793 ; la matière en fut envoyée à la fonderie de
« canons (2). »

Catherine de Clèves, sur les ordres de qui, comme il a été dit, ces magnifiques tombeaux ont été exécutés, fut

(1) Une balafre formée par une veine du marbre se remarque sur la figure de Catherine de Clèves.

(2) *Hist. des comtes d'Eu*, p. 438.

inhumée dans les caveaux de l'église du collège. Fille de François de Clèves et de Marguerite de Bourbon elle avait eu pour marraine la reine Catherine de Médicis. Elle avait épousé en 1565 Antoine de Croï, prince de Porcien, l'un des chefs du parti protestant, mort à Paris le 5 mai 1567, « d'une fièvre chaude causée d'une colère meslée d'ex« cès (1). » S'il faut croire les mémoires du temps l'amour de Catherine de Clèves pour son premier mari ne fut ni bien vif ni bien fidèle. Après six années d'un veuvage porté légèrement, elle devint la femme de Henri de Guise, « quoi« qu'il s'en fallût beaucoup, dit Davila en rappelant que le « duc avait été aimé de Marguerite de Valois, bien qu'elle « fût de grande naissance et pourvue de qualités excellentes « qu'elle égalât en plusieurs autres choses et particulière« ment en beauté de corps la princesse Marguerite (2). » Elle était enjouée, de figure agréable avec un certain air de galanterie. Les chroniqueurs n'ont point gardé à son égard plus de ménagements qu'ils n'en ont eu pour la princesse de Conti sa fille ou pour le Balafré son mari qui, au dire de l'indiscret Tallemant des Réaux, fut beaucoup plus malheureux en femme que son grand-père (3). Mais les fondations pieuses de Catherine de Clèves, ses legs charitables, ses bonnes œuvres, ses donations aux églises et aux couvents devaient lui susciter des panégyristes et lui attirer de justes louanges L'un d'eux, Hilarion de Coste, qui appartenait à l'ordre des Minimes, assure qu'elle ne manqua jamais d'assister de tout son pouvoir et de sa faveur ses vassaux du comté d'Eu qui l'ont, dit-il, toujours chérie. « Sa constance a paru en la perte de ses deux maris, ajoute « le même religieux, de ses deux fils et de plusieurs filles et

(1) *Journal de L'Estoile*, t. I, p. 20.

(2) *Hist. des guerres civiles de France*, t. I, p. 310.

(3) *Les Historiettes*, t. I p. 46.

« de ses deux sœurs. Sa dévotion et sa piété au soin qu'elle « a eu à la décoration des autels, donnant de riches chasu- « bles et paremens à diverses églises, ausquels elle-mesme « avoit travaillé de sa main encore qu'elle fust fort âgée (1). »

En outre du collége, à la fondation duquel elle contribua, elle avait amené à Eu, près des Jésuites, deux autres corporations religieuses. « Premièrement les dames Ursulines « qu'elle avait installées dans la rue Mouillette avec une « grande magnificence (2). Par un jour de la tempête de 1793 « le chariot d'un fermier généreux emporta à quelques lieues « d'ici ces bonnes religieuses qui avaient élevé nos mères. « Elles avaient avec elles le corps de Marie Cantal, sœur « Saint-Charles, retrouvé dix-huit ans après sa mort sans « corruption, mais dont le grand orage emporta la canoni- « sation comme bien d'autres affaires. Elles avaient avec « elles le portrait de leur fondatrice, peint en 1630 : Cathe- « rine de Clèves avait alors 82 ans. Ce portrait, dit l'ano- « nyme auquel nous empruntons ces lignes, m'a été donné « par une de ces anciennes religieuses avec obligation de le « rendre aux Ursulines si la maison se rétablissait à Eu. « Secondement, les PP. Capucins, dans la rue Saint-Pierre, « qui rendirent d'éminens services à la ville pendant la « peste, mais ne résistèrent pas davantage à la Révolution. « Leur maison fut quelque temps un dépôt d'armes, et on « avait inscrit sur la porte : *C'est ici qu'on forge les foudres* « *pour renverser les tyrans*. Ce couvent possédait de grands « portraits des hommes illustres de l'ordre de Saint-Fran- « çois et quelques bonnes statues de Frères Mineurs trans- « portées depuis dans l'église d'Eu (3). »

---

(1) *Les Eloges et les Vies des Reynes*, t. I, p. 299.

(2) On peut voir encore, dans le *passage Lomitten*, les restes d'un grand bâtiment en bois décoré de colonnettes et de moulures qui faisait partie de la maison des Ursulines.

(3) Note tirée des arch. du collége.

Catherine de Clèves mourut à Paris dans l'hôtel de Clèves qu'elle avait fait bâtir. Sous la date du 14 mai 1633, la *Gazette* annonça ainsi sa mort : « L'onziesme mourut la du-« chesse doüairière de Guise de la maison de Clèves, aagée « de quatre-vingt-cinq ans, tante du duc de Mantoue, qui « laisse entr'autres biens au duc de Guise, dans le seul « comté d'Eu, cent mille livres de rente (1). » La même feuille ajoutait quelques jours plus tard : « Le 23 (mai 1633) « fut fait aux Jacobins reformez de la ruë S. Honoré, le ser-« vice de la duchesse douairière de Guise : et son corps « porté à Eu près de ses ancêtres (2). » La duchesse fut, en effet, déposée dans un caveau de l'église des Jésuites construit sous la chapelle Sainte-Catherine. Les lignes suivantes étaient gravées sur son cercueil :

Icy est le corps de deffuncte tres haute, puissante et tres illustre Princesse, madame Caterine de Cleues duchesse doüairiaire de Guyse, vefue de deffunct tres haut, puissant et tres illustre Prince Monseigneur Henry de Lorraine, duc de Guyse et de Cheureuse, Prince de Joinuille, Comte d'Eu, souuerain de Chasteau-Regnault et terres d'Oultre-Meuse, Pair et Grand maistre de France, Gouuerneur et Lieutenant general pour le Roy en Champagne et Brie, laquelle deceda le 11e iour de may 1633 en son Hostel de Cleues en la ville de Paris, augée de quatre vingts ans. Dieu mette son âme en repos (3).

Son cœur fut renfermé dans une urne en bronze et placé dans le chœur de l'église Saint-Laurent d'Eu. Sur la colonne qui le supportait, on lisait une longue inscription latine qui a disparu à la Révolution, mais qu'on trouve citée dans plusieurs ouvrages (4).

---

(1) *Gazette de France*, n° 46, p. 200.

(2) *Gazette*, n° 51, p. 220.

(3) *Les Eloges et les Vies des Reynes*, t. I, p. 301 et 302.

(4) *Les Eloges et les Vies des Reynes*, t. I, p. 302. — *Hist. des Comtes d'Eu*, p. 411. — *Le Château d'Eu*, p. 264. — *La Ville d'Eu*, p. 398.

Si les tombeaux des Guises éveillent des souvenirs de toute nature, ils offrent au curieux un autre intérêt. En effet, l'on n'apprendra pas sans étonnement que le nom de l'artiste au ciseau duquel on les doit est, jusqu'à ce jour, resté un mystère. Nous savons bien que l'on a prononcé le nom des frères Anguier et, en particulier, celui de Michel Anguier, mais à l'appui de cette assertion présentée de l'air de gens bien informés, il n'a été produit aucune démonstration. Se borner à dire que les Anguier sont nés à Eu, ce n'est pas là, on en conviendra, une preuve suffisante, un argument qui puisse dispenser de donner de meilleures raisons. Malheureusement il n'en existe point d'autres dans l'état actuel de la question : nous nous proposons de le démontrer.

Il s'agit donc de Michel Anguier. C'est à ce sculpteur qu'un écrivain, M. D. Lebeuf, a attribué les tombeaux qui nous occupent (1), et on l'a cru sur parole. Disons tout d'abord que cet auteur est le premier qui ait mis en avant le nom de Michel Anguier. La proposition lui appartient en propre, ce serait en vain qu'on en chercherait des traces chez les historiens locaux ses devanciers. Il n'aurait pas été superflu par conséquent que le fait avancé fût établi par des témoignages incontestables, et M. Lebeuf n'en a pas jugé ainsi ; de sorte que son sentiment n'est, en définitive, qu'une conjecture qui n'a pas même pour elle la tradition.

Sans se livrer à de longues recherches il est facile de montrer, en effet, que toute tradition fait défaut. Il suffit pour cela de consulter les ouvrages spéciaux qui parlent des Anguier et les publications qui font mention des tombeaux des Guises. Leur silence est complet.

C'est ainsi qu'un contemporain, Hilarion de Coste, qui a consacré un chapitre de ses *Eloges* à Catherine de Clèves et transcrit avec soin les inscriptions rapportées plus haut, a

---

(1) *La Ville d'Eu*, p. 397 et suiv.

décrit les tombeaux du collège, mais il n'en a point nommé le sculpteur. « C'est dans cette belle église, dit-il, que la « Duchesse de Guise a fait dresser du costé de l'Evangile un « beau mausolée à la mémoire du Duc son mari, auquel ce « prince-là est représenté en posture d'un homme qui prie, « en haut, revestu d'un grand manteau, et au-dessous cou- « ché tout armé, excepté la teste qui est nuë. Cette Princesse « méditant son issue de ce monde les dernières années de « sa vie, a pris le soin de faire bastir et dresser son monu- « ment et sépulchre du costé de l'Epitre, où elle est aussi re- « présentée en deux postures, en haut sur un prie-Dieu à « genoux et dessous couchée et appuyée sur le coude du « bras gauche (1). »

Un autre contemporain, Guillet de Saint-Georges, historiographe de l'Académie de peinture et de sculpture, composait en 1690 l'*Eloge* de Michel Anguier. Il montre ce sculpteur venant à Paris vers l'âge de quinze ans, quittant cette ville pour aller à Rome, revenant en France en 1651, exécutant alors différents travaux à Moulins, à l'Oratoire du faubourg Saint-Michel, aux appartements d'Anne d'Autriche, chez le surintendant Fouquet et au Val de Grâce. Il n'est pas un mot de son mémoire qui puisse faire supposer que Michel Anguier est l'auteur des tombeaux des Guises (2). Un biographe dans la position d'être aussi bien informé que pouvait l'être Guillet de Saint-Georges, n'aurait pas omis de signaler ces mausolées s'il eût été connu qu'ils étaient l'œuvre du sculpteur dont il traçait l'éloge.

D'autres écrivains venus après les deux auteurs que nous venons de citer ont gardé la même réserve. En 1713, Ger-

---

(1) *Les Eloges et les Vies des Reynes*, t. I, p. 301.

(2) *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. I, p. 435-450.

main Brice mentionnait les œuvres d'art sorties du ciseau des Anguier, il n'a point parlé des tombeaux des Guises (1). Plus tard, en 1731, lorsque M. Capperon publiait dans le *Mercure de France* (2) ses *Mémoires historiques sur les personnes illustres originaires du comté d'Eu*, il n'oubliait pas les frères Anguier, mais il n'a point compris parmi leurs œuvres les tombeaux du collége. Si l'on considère que cet ecclésiastique érudit habitait Eu, qu'il était profondément versé dans l'histoire de cette localité, on nous accordera que son silence est d'un grand poids. Enfin, nous pouvons ajouter que ni M. de Caylus, ni Désallier d'Argenville (3), ni Toussaint Duplessis (4), ni M. Jal dans son *Dictionnaire critique*, ni M. L. Estancelin (5), ni M. Vatout (6), ni M. Cousin (7), ni aucun autre historien n'a attribué les mausolées de Henri de Lorraine et de Catherine de Clèves à François ou à Michel Anguier, sculpteurs, « auxquels il ne manque depuis le « grand siècle que des juges dignes d'eux. »

Pour tout lecteur non prévenu, ces citations sont concluantes. Aucune d'entre elles ne peut étayer l'opinion de M. Lebeuf et fournir la solution du problème. Il ne sera peut-être pas inutile d'y joindre les considérations suivantes.

On a écrit que les tombeaux des Guises ont été exécutés du vivant de Catherine de Clèves, c'est-à-dire avant 1633. Or, cette donnée étant admise, comment concilier avec elle l'âge de Michel Anguier et ce que l'on connait de sa vie?

---

(1) *Description de Paris.*

(2) Mai 1731, p. 1068.

(3) *La Vie des fameux sculpteurs* (Paris, 1787), p. 159.

(4) *Description de la Haute-Normandie*, t. I, p. 74.

(5) *Hist. des comtes d'Eu*, p. 438.

(6) *Le Château d'Eu*, p. 263. — *Galerie des portraits, tableaux et bustes du château d'Eu*, préface.

(7) *Du Vrai, du Beau, du Bien*, 10me leçon.

Cet artiste est né à Eu, le 28 septembre 1612, et il partit encore jeune pour Rome, où il resta dix ans. A son retour, en 1651, il travailla avec son frère aîné au monument du duc de Montmorency dans l'église des Visitandines de Moulins. Les années suivantes, il commença une suite non interrompue de travaux dans la ville de Paris. Il fut reçu de l'Académie royale en 1668. Son morceau de réception, *Hercule et Atlas*, se voit au Louvre à côté d'une *Amphitrite* en marbre blanc, due également à son ciseau.

En rapprochant ces dates, et tout en admettant avec d'Argenville que, dès l'âge de quinze ans, Michel Anguier fit quelques ouvrages pour l'autel de la chapelle des Jésuites (1), il nous semble que l'opinion de M. Lebeuf, répandue dans le public et acceptée, ne réunit en sa faveur aucune présomption, La question reste donc tout entière, et, comme à défaut de document incontestable, il ne saurait nous appartenir de proposer à son sujet une explication, il nous reste à exprimer le vœu qu'un de nos critiques d'art reprenne le problème, l'examine, et prononce d'une manière souveraine.

Après cette longue digression, nous revenons à la chapelle du collége. En outre de la sépulture de Catherine de Clèves, les caveaux de cet édifice reçurent le corps de Louise-

(1) Il s'agit sans doute de grosse sculpture sur bois. Nous avons trouvé, en effet, que le père de Michel Anguier, Honoré Anguier, maître menuisier, fut chargé, pendant les années 1624, 1625 et 1626, d'exécuter pour les Jésuites des portes, des châsses, des reliquaires, les balustres du Jubé et un marche-pied d'autel. — *Livre du bastiment de l'esglise*, fol. 61, 62 et 64. Arch. du collége.

Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, fille aînée du duc et de la duchesse de Guise. Elevée par son aïeule maternelle, Anne d'Est, épouse de François de Guise, Louise de Lorraine, plus connue sous le nom de Mademoiselle de Guise, épousa François de Bourbon-Conti après une jeunesse qui n'avait que trop prêté à la médisance. Elle a laissé avec une réputation fort vive de galanterie celle d'une femme d'un esprit élevé, humain et charitable. Serviable pour qui elle pouvait, elle assistait particulièrement les gens de lettres. Malherbe entre autres a composé en son honneur plusieurs pièces de vers et lui a dédié des sonnets. « Elle entre-« tenoit charitablement plusieurs pauvres escholiers au « collége des Jésuites à Eu, fondé par le duc de Guyse son « son père, dit Hilarion de Coste, la pluspart desquels ont « bien réussi aux estudes et se sont consacrez au service « de Dieu, tant dans la compagnie de Jésus, que dans divers « ordres et familles religieuses. » Dans un livre qu'on lui a longtemps attribué et qu'elle aurait écrit pour se venger des dedains de Henri IV, on lit d'elle le portrait suivant : « Mila-« garde étoit belle, de bonne grâce et l'une des plus aimables « personnes de son temps. Cette jeune princesse à qui Al-« candre (Henri IV) avait donné quelque espérance qu'il la « pourroit épouser lorsqu'il seroit libre, et cela avant qu'il « n'aymast Crisante (Gabrielle d'Estrées), lui avoit donné « quelque vanité, ce qui lui faisoit dédaigner tous les autres « hommes dont Almidor (M. de Givry) s'apperceut à la « première veuë..... car il receut d'elle un si mauvais visage « et apparent mespris que cela rabatoit beaucoup de la va-« nité dont il faisoit profession. Tous les honnestes gens du « party de Sertorius (le duc de Mayenne) avoient de la pas-« sion pour Milagarde et néantmoins parmy tout cela elle « se conservoit fort libre. Sa mère nommée Dorinde (Cath. « de Clèves) tenoit sa maison à part avec cette belle fille et « cet hostel se pouvoit dire la cour de ce party tant la beauté

« de Milagarde attiroit le monde..... (1). » Jouissant d'un puissant crédit à la cour, la princesse de Conti se trouva mêlée avec son mari « à moitié sourd, à moitié muet et plus qu'à moitié incapable, » aux troubles que les seigneurs français fomentèrent pendant la régence de Marie de Médicis. Ayant encouru la colère de Richelieu, elle fut exilée à Eu par son ordre. On raconte, dit M. Vatout, que le premier jour de son arrivée elle se rendit à l'église des Jésuites. Cette église était toute tendue de noir pour une cérémonie funèbre. Ce spectacle frappa vivement son imagination; saisie de la fièvre elle mourut presque subitement (1631) (2).

Bassompierre, que la princesse de Conti n'épousa peut-être pas, quoi qu'en dise Tallemant des Réaux (3), mais de qui il n'est guère possible de douter qu'elle n'ait eu un fils, a rapporté la nouvelle de sa mort en ces termes : « Je sus en « même temps la mort de madame la princeese de Conti, « dont j'eus l'affliction que méritait l'honneur que, depuis « mon arrivée à la cour, j'avois reçu de cette princesse, qui, « outre tant d'autres perfections qui l'ont rendue admirable, « avoit celle d'être très bonne amie, et d'être très obligeante. « J'honorerai sa mémoire, et la regretterai le reste de mes « jours. Elle fut tellement outrée de douleur de se voir séparée de la reine-mère, avec qui elle avoit demeuré depuis « qu'elle vint en France, et si affligée de voir sa maison « persécutée, et ses amis et serviteurs en disgrâce qu'elle n'y « voulut ni ne sut pas survivre, et mourut à Eu un lundi, « dernier jour d'avril de cette malheureuse année 1631 (4). »

La princesse de Conti fut inhumée chez les Jésuites dans

---

(1) *Hist. des Amours du Grand Alcandre*, Cologne, 1662, p, 242.

(2) *Le Château d'Eu*, p. 300.

(3) *Les Historiettes*, t. III, p. 13.

(4) *Mémoires de Bassompierre* (éd. Michaud), p 324.

un petit caveau sous la chapelle Sainte-Catherine. Il ne subsiste aucune trace de sa sépulture. On croit que les caveaux où reposaient Catherine de Clèves et sa fille sont vides.

Au rapport d'Hilarion de Coste, les paroles qui suivent étaient gravées sur le cercueil de la princesse de Conti (1) :

Icy est le corps de défuncte très haute, très puissante et très illustre princesse, madame Louyse Marguerite de Lorraine, veuve de défunct très haut, très puissant et très illustre Prince Monseigneur François de Bourbon Prince de Conti, Pair de France, Gouverneur et Lieutenant pour le Roy en Auvergne et pays de Cambrailles, laquelle décéda en cette ville d'Eu le dernier iour d'avril mil six cens trente et un. Dieu mette son âme en repos.

L'église contient une partie souterraine où se trouvent des couloirs, des salles et des caveaux. La grande salle qui existe sous la nef était le lieu de réunion d'une congrégation de la Sainte-Vierge dont les membres étaient choisis parmi les élèves les plus pieux et les plus appliqués. Les murailles ont conservé des traces des peintures murales qui les décoraient. La salle contenait un autel, des tableaux et des boiseries ; le tout fut vendu à un professeur de la maison quelques années avant la Révolution. A l'entrée de l'un des couloirs on déchiffre les mots suivants peints sur les murs :

CONGREGATIO BEATÆ MARIÆ. . . .

On sait que les Jésuites réunissaient en société les élèves de leurs collèges, et il paraît bien qu'ils avaient dans leurs principales maisons des congrégations d'hommes qu'ils partageaient en catégories diverses. Ces congrégations avaient leur salle distincte, et c'est à l'une d'elles que la salle existant sous l'église a été affectée. Plusieurs ouvrages rédigés par des membres de la compagnie de Jésus apprennent que des associations de ce genre étaient répandues dans les

(1) *Les Eloges et les Vies des Reynes*, t. II, p. 171.

principales villes de France (1). Elles donnaient lieu à des retraites, à des conférences et à des neuvaines qui attiraient une nombreuse assistance.

Au milieu du dix-huitième siècle, le bureau d'administration et l'archevêque de Rouen furent autorisés à faire toutes conventions requises pour la translation dans la chapelle du collége de la paroisse Saint-Pierre, desservie alors dans l'abbaye Notre-Dame. Cette même chapelle servit, dix années plus tard, en 1773, à célébrer le service paroissial de l'église Saint-Jacques qui était en réparation. Par la suite, elle devint un magasin.

L'intendance de Rouen l'utilisa pour y déposer des farines destinées à la subsistance des troupes. Pendant son occupation par le service militaire, on conduisait les élèves entendre la messe chez les capucins. Elle fut ainsi fermée pendant vingt-deux mois, et il fut payé à titre d'indemnité une somme de 1,300 livres (2). Rendue au culte pendant quelque temps, elle fut bientôt comprise dans la mesure que l'autorité municipale prit en 1792 à la suite des troubles qui agitaient la ville. Elle fut interdite en même temps que les chapelles des Ursulines et de l'Hôpital (3).

---

(1) *Annales congreg. B. Mariæ, Collecti ex annalibus Soc. Jesu, Bordeaux, 1624. — Manuale Sodalitatis B. Mariæ Virginis, ac Juventutis universæ selectæ Gymnasiorum Soc. Jesu miraculis dictæ Sodalitatis illustratum*, La Flèche, 1610. — *Des Congrégations de Notre-Dame érigées dans les maisons des Pères de la compagnie de Jésus*, Paris, 1694.

(2) *Reg. des délib. du collége*, fol. 14 et 50.

(3) *Reg. des délib. munic.*, 2 mars 1792.

CHAPITRE VII

—

Biens et revenus du Collége d'Eu sous les Jésuites.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de rétablir l'état des biens du collége d'Eu, de faire un inventaire aussi complet et aussi exact que possible de ses revenus (1). Pour dresser le budget ancien de l'établissement, il reste, d'une part, des liasses de quittances et de baux, de l'autre le compte-rendu présenté au Parlement par M. Roussel de la Tour, le 10 mars 1764. Toutefois, après avoir épuisé ces deux sources d'information, et malgré nos efforts, nous ne saurions nous flatter d'avoir absolument rencontré juste. Il est notoire, d'ailleurs, que le revenu des jésuites d'Eu n'a jamais été connu d'une façon précise, pas plus durant leur séjour qu'après leur expulsion. A ce dernier moment, lorsqu'on avait un intérêt direct à savoir l'importance des biens séquestrés puisque l'on espérait qu'ils feraient retour au nouvel établissement, le maire se trouva fort empêché de fournir quoique ce fût qui ressemblât à des renseignements satisfaisants. Dans ces circonstances, comme le Parlement de Normandie se plaignait de l'ignorance où on le laissait,

---

(1) En l'année 1760, la fortune des jésuites en France, sans compter leurs biens des colonies, s'élevait de 56 à 60 millions. — *Hist. de la Comp. de Jésus*, t. v, p. 226.

on répondit simplement que les revenus du collége étaient cachés et que nul n'en connaissait la valeur (1).

La mairie d'Eu étant alors en possession des papiers et des archives des Jésuites, ou du moins ayant pu en prendre communication, il est clair qu'en répondant de la sorte elle fit preuve de mauvais vouloir. Mais son obstination à se taire tint bon devant les réclamations de plus en plus pressantes du Parlement; néanmoins, la Cour ne tarda pas à être fort bien informée de ce qu'elle désirait connaître. Les inventaires, titres et autres papiers des Jésuites ayant été confiés aux officiers de la sénéchaussée de Ponthieu, ceux-ci s'empressèrent de les dépouiller et de présenter le résultat de leur travail. C'est grâce à ce compte-rendu, et aussi aux documents restés au collége, que nous pouvons embrasser dans leur ensemble les ressources anciennes dont le collége d'Eu a disposé.

Le contrat de fondation assurait aux Jésuites une rente de deux mille livres à prendre en quatre termes égaux, le premier commençant au mois de janvier 1582, sur les deniers provenant des ventes de bois de la forêt. Ce revenu, reconnu insuffisant, s'augmenta bientôt des dons de Henri de Guise, de Catherine de Clèves, des donations de la ville et des habitants.

L'année même de la fondation du collége, en outre des terrains destinés à bâtir les classes et des sommes destinées aux constructions, les Jésuites reçurent différentes immunités qui avaient bien leur avantage : par exemple le franc-moudre au moulin banal, l'exemption de toutes impositions, aides et subsides aux portes de la ville, la même exemption aux étaux de la boucherie et sur le marché (10 et 18 janvier 1582). De plus deux rentes, l'une de cent et l'autre de deux cent cinquante livres, leur furent aumônées par Anne

(1) *Reg. des délibér. munic.*, 21 mars 1762.

de Roncherolles, veuve d'André de Bourbon, sieur de Rubempré. Les Jésuites n'attendirent point de recevoir ces donations pour faire auprès du duc de Guise une démarche pressante, dans le but de lui rappeler la promesse stipulée au contrat de fondation. Le duc s'était en effet engagé : « à employer tous ses moyens à poursuivre l'union du « prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, situé près de la ville « d'Eu, pour estre uny et incorporé au collége. » Ce prieuré dépendait de l'abbaye du Bec dont l'abbé commendataire était, à cette époque, un membre de la puissante famille de Lorraine. Dans ces conditions, l'union si vivement désirée était facile : Claude de Lorraine y avait donné son consentement dès le 24 novembre 1579. Elle eut lieu en 1584. Par ce seul fait les revenus de la maison se trouvèrent être doublés. On vit encore le collége acquérir les dîmes de la paroisse de Monchy, appelé alors Monchy-le-Riche, des redevances sur l'abbaye Saint-Michel-du-Tréport, sur le prieuré de Sainte-Croix, la maladrerie des Glands, la vicomté de Grandcourt, les chapelles de Saint-Eustache-du-Tôt et de Notre-Dame-des-Grez, des dîmes à Monval, Bazinval, Bouvaincourt, Mesnilreaume, à Visme en Vimeu, la dîme des essarts de la forêt et du panage de la même forêt, etc., etc.

Le tableau qui suit résume fidèlement les revenus du collége tels que nous avons pu les reconstituer. Il permettra de les saisir rapidement dans leur ensemble :

Pension sur le comté d'Eu.			2,000 liv.	» s.	» d
Droit de franc-moudre. . .	37 l.	10 s			
Rente sur les revenus du comté	50	»			
Rente sur le domaine du comté	660	»			
Maisons en la ville d'Eu louées	289	»	1,930 liv.	10	»
Rentes foncières.	54	»			
Reute sur les Etats de Bretagne	500	»			
Rente sur les aides et gabelles	400	»			

Prieuré de Saint-Martin-au-Bosc.

La ferme du prieuré (bail de 1709)	300	»			
La cour du Bois (bail de 1710.	600	»			
Pâturage et panage, évalués.	600	»			
Dime à Visme en Vimeu. .	600	»			
Dimes des essarts (1680). . .	300	»			
Dimes à Monval (bail de 1705)	440	»	3,800	»	»
Dimes à Bouvaincourt. . .	150	»			
Autres dimes.	700	»			
Rentes seigneuriales. . . .	39	»			
Travers de la Chaussée (1716)	12	»			
Cens sur Saint-Pierre-en-Val.	59	»			
Cure de Monchy affermée par les économats			2,9(0	»	»
Chapelle Saint-Eustache-du-Tot, affermée. .			900	»	»
Chapelle de No're-Dame-des-Grez. . . .			200	»	»
			11,730 liv.	10 s.	0 d.

De cette somme de onze mille sept cent trente livres, il convient de retrancher diverses charges, l'entretien des bâtiments, par exemple, les fournitures de l'église, les réparations tant à la ferme de Saint-Martin qu'à celle de la Cour-du-Bois, la rente versée au vicaire perpétuel de Monchy, les travaux annuels au chœur de l'église et aux granges de cette paroisse, les décimes payés à Rouen et à Amiens. Ces dépenses s'élévant, année commune, à 2,400 livres environ réduisaient les revenus de la maison à 9,300 livres.

Après le départ des Jésuites, il ne resta au collége d'autres biens que ceux de dotation et d'acquisition : les bénéfices unis qui composaient la partie la plus considérable de ses anciens biens en furent distraits pour être employés à d'autres usages. L'établissement ne conserva qu'un modique revenu de 3,021 livres 10 sols, ce qui empêcha tout d'abord d'y mettre le nombre suffisant de maîtres et de les choisir tels que l'on aurait pu le désirer.

En 1762, la vente de l'argenterie de l'église produisit 5,425 liv. 4 s. 2 d., celle des meubles une somme de 2,607 liv. 2 s. 3 d., suivant procès-verbal de vente du 6 septembre 1762.

Prieuré de Saint-Martin-au-Bosc

—

Nous passerons en revue quelques-uns des articles du tableau qui précède, en produisant des détails qui nous paraissent intéressants.

Le prieuré de Saint-Martin-au-Bosc, situé sur la lisière de la forêt d'Eu, entre Breuilly et Incheville, avait été fondé en 1106 par Henri Ier, comte d'Eu, époux de Marguerite, petite-fille de Guillaume-le-Conquérant. Donné à la célèbre abbaye du Bec-Hellouin avec des droits importants sur toute l'étendue du comté et des biens en Angleterre, ce prieuré fut par la suite uni et incorporé au collége avec l'assentiment de l'abbé commendataire et le consentement des religieux de l'abbaye obtenus le 12 janvier 1580, sous la condition d'une retenue de 20 sols par an, et à la suite de la cession

qu'en fit le titulaire D. Benoit de Chastaignon, religieux de la Chaise-Dieu en Auvergne, par acte du 19 juin 1584.

La bulle ou lettre-patente d'union accordée par le pape Grégoire XIII est du 1er juillet 1584. Après information faite de *commodo* et *incommodo*, elle fut fulminée par l'official de Rouen en 1586 comme utile et avantageuse au collége. L'union fut confirmée en 1608 par un arrêt du conseil, à la suite de démêlés entre les Jésuites et un sieur Joachim de Bellengreville dont nous avons déjà cité le nom et que nous rencontrons de nouveau.

Saint-Martin-au-Bosc avait vu les donations faites par son fondateur lui être d'abord assurées par le pape Honorius II en 1129, ensuite par les comtes Jean II qui donna aux habitants d'Eu une charte de commune, Henri II, Raoul de Lusignan, sixième fils de Hugues de Bourgogne et par sa femme la comtesse Alix.

La charte de fondation (1106) donnait au prieuré de Saint-Martin et aux religieux qui y servaient Dieu : un manoir situé en Angleterre, « quod dicitur Hou ; » au Tréport, un hôte et quatre masures ; à Eu, la dîme des droits de travers et la maison de Haironcourt ; la dîme des deniers, blé, avoine, et gerbe sur toute la forêt du comté ; la dîme des regards de Noël et de Pâques ; le droit de prendre dans la forêt le bois vif et le bois mort, le miel et les abeilles ; le droit de panage ; la licence de vendre et d'acheter librement. La même charte confirmait au prieuré les donations de Hugues de Hainseville (Incheville), de Barthélemy de Longroy, Droard du Mesnil, Clarembault, Gautier « de Crenis, » Guidon de Bazinval, et d'autres seigneurs (1).

Les prieurs de Saint-Martin, et les Jésuites après eux, ne restèrent point en possession de ces droits sans essuyer de

(1) Copie de la charte de Henri Ier, comte d'Eu. — *Arch. du collége.*

nombreuses contestations ni sans soutenir des procès soit avec l'abbé de Foucarmont, soit avec les curés d'Incheville, de Réalcamp et de Richemont (1). Les Jésuites en particulier soulevèrent un grand nombre de réclamations contre leurs voisins, lesquelles ils firent juger par le grand Conseil tribunal d'exception sur l'indulgence duquel ils pouvaient compter. D'ailleurs, il ne leur était point loisible de confier les causes de leurs domaines à des juges locaux, les juges des seigneuries et des pairies comme ceux du comté d'Eu n'étaient pas, en effet, compétents des dîmes. Les Jésuites, grâce au privilége particulier dont ils jouissaient, pouvaient s'adresser à une autre juridiction. A défaut de ce privilége, ils n'auraient pu traduire le curé d'Incheville, par exemple, qu'à Oisemont ou à Abbeville, bailliages qui ressortissaient au Parlement de Paris. Nous n'entrerons point autrement dans les querelles aussi obscures qu'interminables auxquelles la possession du prieuré de Saint-Martin donna lieu. Nous préférons expliquer en quelques mots ce qu'était la principale dîme aumônée à ce bénéfice, celle qui se percevait sur les deniers, blé, avoine et gerbe.

La dîme des deniers était partagée par moitié entre le prieur de Saint-Martin et l'abbé de Foucarmont. Elle se payait au dernier dix sur le prix d'adjudication du panage, ou droit de faire pâturer des bestiaux dans la forêt (2). « Ce pasnage, dit un mémoire manuscrit (3), est un bien et « revenu subject à de grands changemens. Il y a souvent « des années de suite sans avoir aucune glandée ou « pasnage, estant certain que pour le présent (1640) la forest

(1) La paroisse de Richemont fut fondée dans les essarts de la forêt d'Eu vers 1300. Celle de Réalcamp fut créée dans la même forêt cinquante années plus tard.

(2) *Baux du pasnage de la forêt d'Eu*, années 1579 et 1591. — *Sentence du Conseil*, 7 juillet 1581. — *Arch. du collége.*

(3) *Arch. du collége.*

« n'est pas plantée de haut bois comme elle estoit par cy « devant, encore la vente des bois ordinaires qu'on faict tous « les ans et les extraordinaires qui se font fort souvent, de « plus il est couppé tous les ans plusieurs centaines d'acres « lesquelles de longues années après ne contribuent rien au « pasnage. Ces raisons sont cause que cette ferme du pas- « nage ne se donne pas pour longues années comme les au- « tres fermes du comté d'Eu mais seulement pour chacun an « lorsque les chesnes et autres ont du fruict. Il faut encore « scavoir qu'il ne se faist point plusieurs fermes du pasnage « selon les quartiers, métiers ou autres endroicts de la « forest, de plus toutes les terres d'icelle forest comprennent « tout ce qui est tenu et reputé territoire d'icelle qui contient « en longueur dix à douze lieues et sept à huict en lar- « geur (1). »

En 1571, le droit de panage était loué à Gilles Dubots moyennant la somme de 4,125 livres ; en 1579, à Jehan Aubourg le prix de 5,150 livres ; en 1591, à François Margues, 1,020 livres ; en 1612 et en 1618, à Pierre Ducastel, 3,850 et 4,720 livres (2). S'il n'y avait pas eu dans l'année d'adjudication, on prenait deux sols pour chaque porc (3).

Le revenu provenant de la dîme du panage était variable puisqu'il dépendait du prix de la location. Il en était de même de la dîme des gerbes, sorte de droit de champart perçu sur les *essarts* de la forêt ou terres nouvellement défrichées. Pour l'acquitter, le laboureur abandonnait la dixième gerbe sur toutes ses récoltes de l'année ; c'était donc

(1) Divisée en 146 cantons et partagée en haute et basse, la forêt d'Eu, en y comprenant les taillis qui appartenaient au comte, contenait anciennement 8,335 acres, soit une superficie de 6,810 hectares environ.

(2) *Baux, quittances* et *pièces de procédure* dans les archives du collége.

(3) *Inventaire des titres et papiers du collége*, fol. 4, verso.

un revenu proportionné au produit de la terre. La troisième sorte de dîme payée par les tenanciers était la dîme des *regards* de Noël et de Pâques, menues redevances qui accompagnaient ordinairement la rente principale et qui s'acquittaient en chapons, poules, œufs et laitages. On la nommait la dîme du grand et du petit mestier. A la suite d'un procès survenu en 1618, cette dernière fut remplacée par une somme fixe de 150 livres que le receveur du comté versait chaque année au collége (1).

Le dernier religieux titulaire du prieuré avait été Benoit de Chastaignon. Avant lui, on trouve : Servais Centurion, Jehan Dubuisson, Jehan Vigneron (1445), Denis Blamton (1474), Jehan de l'Isle (1492), Nicole Dupont (1530), Antoine Noyan (1570).

Du droit des anciens prieurs, et comme conséquence des donations primitives, les Jésuites percevaient certaines dîmes, menues ou grosses, sur différents territoires de la contrée. Le territoire des paroisses de Morienval et de Frettemeule leur fournissait une redevance donnée à Saint-Martin par un chevalier du nom de Gautier; même droit de dîme leur appartenait sur les paroisses de Visme, Gousseauville, Bazinval et Incheville. L'église de cette dernière paroisse avec le patronat, la dîme et les autres biens utiles avaient été légués très-anciennement au prieuré de Saint-Martin-au-Bosc par Hugues d'Incheville. On lit dans la charte de l'an 1106 : « Ex dono Hugonis de Hainsevilla, « ecclesiam de Hainsevilla cum patronatu et decima et om-« nibus aliis pertinentiis ejus, totamque terram quam idem « Hugo habebat inter duos boscos a *cruce lapidea* et « desuper, et unum hortum apud Hainsevillam, et tres « acras prati juxta molendinum de Hainsevilla. » Les Jésuites d'Eu étaient encore les gros décimateurs de plu-

---

(1) *Transaction du 18 avril 1618.*

sieurs fiefs, tels que le fief *Vilique*, situé à Millebosc ; les fiefs de la *Marette*, à Monchy ; des *Bruslés*, à Gousseauville ; de la *Poterie*, à Saint-Pierre-en-Val ; de *Mortagne*, du *Louard*, de *Bouvaincourt* et de *Millencourt* (1).

Au prieuré de Saint-Martin était attachée la Cour-du-Bois, fief qui avait été donné aux religieux vers l'année 1249 par un chevalier seigneur de Millebosc et nommé Etienne (2). Cette métairie se composait d'un manoir avec cour et jardin, d'une masure, de cinquante acres de terres labourables et de pâturages d'une étendue égale. Tenue primitivement du prieuré par 48 sols de rente, 60 œufs, 2 chapons et 1 poule pour le manoir et les pâturages, et par 4 sols pour chaque acre de terre, elle avait été aliénée par le prieur Denis Blamton, trafiquant ainsi de son bénéfice, à un laboureur nommé Jean Pesqueur. Les fils de celui-ci avaient obtenu, « en cajolant le prieur, » un nouveau contrat de fieffe le 22 octobre 1474, et ils étaient arrivés à se croire propriétaires de la terre (3). Leurs héritiers la vendirent au sieur de Bellengreville, gouverneur d'Ardres, par contrats des 23 novembre 1584 et 16 mars 1585. Le premier acte de vente fut conclu moyennant le prix de 1200 écus, 15 écus de vin du marché, et 20 sols de denier à Dieu (4).

A l'époque de l'union de Saint-Martin à la maison des Jésuites (1584), le fief de la Cour-du-Bois était encore entre les mains de Joachim de Bellengreville. De plus celui-ci, pendant l'exil de la Compagnie, avait augmenté ses biens de ce côté et s'était fait pourvoir du prieuré lui-même, grâce à la faveur qu'avait en cour son frère, grand prévôt de la

---

(1) *Baux* et *transactions* des années 1587, 1618, 1705, 1718 et 1753. — *Procédure* contre M. de Villers (1631). Arch. du collége.

(2) *Inventaire des titres et papiers du collége*, fol. 30.

(3) *Contredits* présentés au grand Conseil en 1628.

(4) *Copie de l'Acte de vente de la Cour-du-Bois*, 23 novembre 1584.

maison du roi, de sorte que, lors de leur retour à Eu en 1607, les révérends pères s'étaient trouvés dépouillés.

Ils étaient rentrés en possession du prieuré de Saint-Martin et de la métairie de la Cour-du-Bois en 1610 ; mais, quelques années après, ils eurent à soutenir un long procès avec les héritiers du sieur de Bellengreville. Le 24 mars 1624, ils obtinrent des Lettres de chancellerie adressantes au bailli d'Amiens, qui, par sentence du 16 décembre 1626, déclara le contrat d'aliénation conclu par un des précédents prieurs nul et non avenu, et ordonna que le recteur du collége rentrerait en la propriété, possession et jouissance de la Cour-du-Bois. La demoiselle Ysabeau de Bellengreville, puis après elle le sieur de Maillefeu, en appelèrent en la cour, en opposant la prescription et autres moyens. Toute la procédure aboutit à une transaction passée le 19 août 1637, par laquelle le collége rentra en possession de la métairie moyennant le paiement de certaines sommes (1).

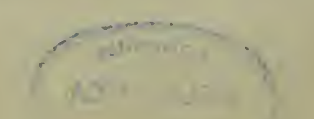
Afin de compléter l'énumération des revenus attachés à Saint-Martin-au-Bosc, nous ajouterons le droit de *travers* de la chaussée d'Eu, droit qui fut adjugé à Jean Fouache, moyennant 135 livres en 1659 ; à Françoise Duchemin, 160 livres et 121 livres en 1678 et 1716 (2). On peut compter en plus différentes rentes sur Tréport et Grandcourt provenant de donations faites vers 1230 par Raoul d'Issoudun-Lusignan, et confirmées en 1251 par Alphonse de Brienne, fils de Jean, roi de Jérusalem, époux de Marie de Lusignan (3).

---

(1) *Factum pour les PP. Jésuites du collége de la ville d'Eu, intimez contre demoiselle de Bellengreville, appellante, 1610. — Pièces de procédure des années 1624-1637.* — Arch. du collége.

(2) *Baux du travers de la chaussée d'Eu.* Arch. du collége.

(3) *Aveu du 12 novembre 1474.* Arch. du collége.



Cure de Monchy

—

Le 12 mars 1609 Catherine de Clèves présenta au pape Paul V une supplique dans laquelle elle lui demandait, en raison de l'insuffisance des revenus des Jésuites d'Eu, d'appliquer et convertir à l'usage et utilité de leur collége tous les fruits et biens de la cure de Monchy et de la chapelle Saint-Eustache-du-Tot. Le 30 juin de l'année suivante le pape accorda sa bulle en faveur de l'union. Ce ne fut toutefois qu'en 1616, le 8 février, que François de Harlay, qui avait sucédé au cardinal de Joyeuse dans l'archevêché de Rouen, donna son consentement à l'union de l'un et de l'autre de ces bénéfices. L'official rendit sa sentence le 3 mars suivant, et il envoya les Jésuites en possession de la cure Saint-Riquier, de Monchy, vacante par la résignation de Jean Oronce, dernier curé de cette paroisse.

Mais dans l'ancienne jurisprudence canonique il n'était pas d'opération plus difficile que les unions de bénéfices : le grand nombre de formalités qu'elles exigeaient, les droits des parties intéressées qu'on était obligé d'y conserver, les nullités à éviter, les conditions, les réserves et les charges qu'on pouvait y introduire, en rendaient la procédure aussi longue qu'embarrassante. L'union de la cure de Monchy le prouve surabondamment, car, en dépit des précautions prises et des soins apportés dans la rédaction de l'acte, des difficultés ayant surgi, les Jésuites se trouvèrent par suite engagés dans des débats sans fin.

Ils en sortirent à leur avantage. Par le fait de l'union, devenus ce qu'on nommait curés primitifs, les pères du

collége d'Eu pouvaient prélever, à ce titre, les dimes dont l'ancien curé avait joui. Les habitants de Monchy, excités par le vicaire de la paroisse et guidés peut-être par un sentiment d'animosité contre un ordre dont rien n'égalait l'impopularité, prirent l'offensive et protestèrent contre l'union (1624). Ils accusèrent la Compagnie de les avoir dépouillés, et ils soutinrent leur accusation pied à pied jusqu'à la dernière heure avec une constance digne d'un meilleur sort. Tant que les Jésuites n'eurent affaire qu'aux paroissiens, ils laissèrent ceux-ci crier tout à leur aise et ils s'en émurent d'aucune manière. Mais le vicaire perpétuel s'étant mis de la partie et ayant adressé un factum virulent au Parlement de Normandie, les révérends pères sortirent enfin de leur silence calculé. Ils se décidèrent donc à répondre, et voici ce que dans la circonstance Me Seguin-Corbin, leur avocat, trouva de plus péremptoire. L'union de Monchy est bien faite, dit-il à la cour, et quoique nous ayons pris les plus clairs revenus de la paroisse elle est encore assez riche. Le vicaire perpétuel n'a-t-il pas 300 livres que lui donne la bulle d'union, le presbytère, un jardin potager, une pièce de terre louée 50 livres, les baise-mains et vœu d'église? De quoi ce desservant se plaint-il? Il y a en Normandie plus de deux mille cures qui n'en ont pas la moitié tant. C'était, on le voit, en lui rappelant que d'autres étaient pauvres le consoler de sa pauvreté.

A l'argumentation cavalière et aux doctrines aventureuses de Me Seguin, le plaignant répondit :

Ne dira-t-on pas, mes pères, que par l'union dont est procès, vous avez surpris la charité de la comtesse d'Eu? Vous avez deux mille livres sur le comté, le prieuré de Saint-Martin vous rapporte une somme égale et votre enseignement prétendu gratuit vous vaut plus d'écus d'or au soleil que la paroisse de Monchy ne vous fournira de

gerbes. De quoi vous plaignez-vous ? Mais vous êtes d'habiles gens.

Une transaction termina l'affaire. Les Jésuites gardèrent les grosses dîmes, se réservèrent le droit de prêcher aussi souvent qu'il leur plairait et firent défense au vicaire de prendre le titre de curé. Le vicaire reçut les menues dîmes, et quelques années plus tard il obtint du duc du Maine une rente de quarante livres.

Saint-Eustache-du-Tot.

La chapelle de Saint-Eustache-du-Tot, située sur la paroisse de Saint-Martin-le-Gaillard, fut unie au collége en 1610 sur une requête présentée par le provincial de la compagnie de Jésus et par Catherine de Clèves. Le recteur du collége en fut mis en possession par messire Le Seigneur, doyen d'Eu, le 18 juin 1609, avant que le pape eût donné sa bulle, et cette prise de possession avait été faite en vertu d'un mandement rendu par le cardinal de Joyeuse, suivant lequel les Jésuites lui avaient exposé, « que la duchesse de « Guise ayant reconnu l'insuffisance de la dotation de leur « maison, consentoit sous son bon plaisir et agrément, à ce « qu'il y fit l'union de la chapelle Saint-Eustache-du-Tot « dont elle avait la nomination »

Trente-huit acres de terre dépendaient de cette chapelle.

Au moment de son union elle se trouvait vacante par la mort de Charles Caron, dernier paisible possesseur. Avant lui, en l'année 1579, Etienne Sanson, prêtre chanoine du chapitre de Rouen était pourvu de ce bénéfice.

Notre-Dame-des-Grez

—

Fondée dans l'église de Saint-Nicolas-de-Villeroy, au diocèse d'Amiens, cette chapelle fut donnée aux Jésuites par la faveur de M. de Lannoy, gouverneur du comté. Elle appartenait à un jésuite nommé le P. Charles Le Roy, qui l'ayant résignée le 12 décembre 1611 l'échangea pour une prébende à Picquigny. Sur cette résignation Louis XIII donna ses lettres patentes du mois de janvier 1612 par lesquelles il unissait ce bénéfice à la manse du collége d'Eu. Elles furent suivies d'autres lettres de surannation, adressées à la cour et au bailli d'Amiens, en date du 9 juin 1614 et mai 1620, registrées le 17 juillet 1621.

Dans les derniers temps l'entretien de Notre-Dame-des-Grez devint tellement onéreux que l'on réclama à plusieurs reprises la démolition de la chapelle (1).

Maisons.

—

Dans un des chapitres qui précèdent on a vu que pour établir les classes on avait acheté plusieurs maisons de la rue

(1) *Lettre du desservant de Vitz et Villeroy*, 9 mars 1763.

Saint-Pierre. Lorsqu'on eût abandonné le projet de placer ces classes dans les terrains situés au-dessous de l'église, quelques-unes des maisons furent démolies, d'autres furent louées.

Vers 1730, le collége avait neuf locataires qui lui payaient bon an mal an deux cents livres environ. Voici le prix des locations : Henri de Lippe, allié à la famille d'Imbleval, lieutenant au régiment de Roussillon-cavalerie, tenait une maison rue Saint-Pierre, avec cour, jardin, écurie et dépendances, moyennant 80 livres ; une maison située proche les PP. capucins était louée 96 livres ; une autre, 22 livres ; trois maisons, 64 livres en 1727 et 66 livres en 1737 ; une autre était tenue moyennant la charge d'entretenir de vitres la maison, l'église, les maisons des autres locataires et le chancel de l'église de Monchy, tenir en bon état les gouttières et prendre soin de six cloches au jardin ; enfin, une maison « sise rue Mouillette, derrière la vieille église des « pères Jésuites et vis-à-vis les classes des Ursulines, » était louée 18 livres en 1665, 20 livres en 1669, et seulement 12 livres en 1733, « encore le sergent d'espée qui la tenoit, dit le bail, est-il parti sans payer. »

Les Jésuites avaient, en sus, une rente de 35 livres hypothéquée sur deux maisons de la rue des Vadeaux (1) et sur une maison dite de la *Truye qui file*, située paroisse Saint-Jacques.

---

(1) Deux aveux, l'un de l'année 1527 et l'autre de 1553 font connaître une famille de brasseurs du nom de *Vadel*, qui possédait une habitation avec jardin dans cette rue. En hasardant une étymologie, on pourrait dire que cette famille a laissé son nom à la rue des Vadeaux, qui serait la *rue des Vadel, aux Vadel* ou *Vadeaux*.

CHAPITRE VIII

—

Liste des recteurs du Collége d'Eu (1).

Jacques MANARE, premier recteur, 1582-1588. — Il était, croyons-nous, originaire de l'Artois et frère d'Olivier Manare qui fut provincial de la Compagnie, et exerça les charges les plus honorables de l'Ordre.

Gabriel ROGER, 1588-1594.

Exupère ROGER, 1609-1615.

Nicolas HÉNARD, 1615-1618. — Né à Toul, il entra encore jeune dans la Compagnie, mais il fut obligé d'en sortir à cause de sa faible complexion. Il devint archidiacre d'Argonne en l'église de Verdun et vicaire général de Henri de Lorraine, évêque-comte de cette ville. Après quelques années passées dans ces fonctions, il rentra dans la Société, vers 1604; il enseigna la morale et prêcha avec fruit. Il mourut l'an 1618, au collége d'Eu, dont il était recteur. Il a laissé plusieurs ouvrages.

---

(1) Etablie au moyen des papiers restés au collége et de l'ouvrage de M. de Beaurepaire. (*Recherches sur l'instruction publique dans le diocése de Rouen*, t. II, p. 102.)

Agnien MOREAU, 1618. — Il avait été recteur de plusieurs autres colléges, entre autres du collége de Moulins.

Joseph MALAVALETTE, 1618-1623. — Né vers 1578 il fut reçu dans la Compagnie en 1600. Appelé à la tête du collége d'Eu il administra cette maison pendant plusieurs années, et il se livra ensuite à la prédication. Il mourut à Caen le 21 février 1632. Il a laissé différentes publications en français et en latin, citées par Sotwel.

Jean-Baptiste ROLIN ou RAULLIN, 1623-1624.

N..... HERVIEU, 1624.

Jean ETIENNE, 1626-1631. — Né dans le Nivernais, le P. Etienne fut reçu dans la Compagnie en 1608 à l'âge de vingt et un ans. Très-versé dans l'histoire de France, il a publié deux compilations historiques.

Etienne NOEL, 1633. — Ce P. Jésuite, né en Lorraine, dans le diocèse de Toul, l'an 1581, fut le recteur le plus remarquable que posséda le collége d'Eu Doué d'un esprit brillant, habile philosophe, professeur distingué, il noua des relations solides avec plusieurs écrivains célèbres et entretint une correspondance avec Descartes. Il est surtout connu par sa dispute avec Pascal, dont il attaqua les expériences touchant le vide dans un long écrit intitulé le *Plein du vide* (Paris, 1648). Il fut successivement recteur des colléges d'Eu, de La Flèche et de Paris. Il devint vice-provincial de la Société et mourut le 16 octobre 1659.

Il faut corriger la *Bibliothèque Backer* (t. I. p. 1566), qui le fait à tort recteur du collége d'Auch, tandis qu'on lit dans Stowel (p. 750) : « *Collegia Augense, Flexiense, Parisiense.* »

François de SAINT-REMY, 1636-1639.

Etienne NOEL, recteur pour la seconde fois de 1641 à 1642.

Claude HAVET, 1644-1645.

Nicolas NAU, 1647-1649. — Né à Paris le 16 août 1603. Son frère, le P. Michel Nau, se distingua dans les missions d'Orient. Il avait un autre frère procureur au Parlement de Paris. Il professa les humanités et la rhétorique et devint recteur de plusieurs colléges. C'est à lui personnellement que le roi donna l'édition royale des *Conciles*, en 37 volumes in-folio, qui se voit dans la bibliothèque.

Jean CORNUTI, 1650-1654. — Il fut reçu dans la Compagnie en 1614, et mourut le 16 janvier 1658.

Louis DUVAL, 1654.

Michel CARREL, 1655-1657.

Antoine FEUQUIÈRE ou De FEUQUIÈRES, 1658. — Il avait été professeur au collége des Jésuites à Amiens.

Adrien LE PREVOST, 1659-1661.

Pierre-Claude BAILLET, 1663-1665.

Michel de FLESSELLES, 1665-1666.

Pierre-Claude DESBOIS, 1669-1672.

Pierre de SAINT-GERMAIN, 1681-1683. — Il avait professé la rhétorique à Rouen.

Jean QUENTIN, 1688.

Michel BARON, 1691.

J. EUDEL, 1698.

Jacques de CAVILLON, 1709-1711.

François-Albert DESOUATRE, 1719.

Jacques DESMONTS, 1721-1723.

Jacques-Antoine DUMONT, 1725-1730.

Jean-François LEVESQUE, 1731.

Jean-Antoine de LESTOCQ, 1733-1736. — Il avait

habité le collége d'Amiens, où il fit représenter au mois de février 1689 une tragi-comédie latine : la *Boëte de Pandore* ou la *Curiosité punie, « Pandoræ pixis seu punita curiositas.* »

Jean-Joseph de KERSAINT-GILLY, 1736-1739.

René FRONTEAU, 1744.

Charles REGNAULT, 1750.

Pierre MILET, 1753.

Charles CHAUVREULX, 1754-1756.

Jean PONCET, 1758.

Jean-Mathieu-Simon FITEAU, 1760 et 1761.

Procureurs du collége

—

Salomon LE MAIGNEN, 1607.

Christophe LE JAU, 1617 et 1618.

MACQUERON, 1623.

Barthélemy VINCENT, 1628.

Jean de BRÉBEUF, 1633.

Jean FOUET, 1660.

Yves-Joseph de LAMOTTE, 1715, — Ce P. Jésuite fut obligé de se retirer en Hollande, à la suite d'un décret de prise de corps rendu contre lui, pour un sermon débité dans la cathédrale de Rouen le 20 octobre 1715 et qui fit grand bruit.

FIN

TABLE

des

MATIÈRES





